



PROCES - VERBAL

**de la séance du Conseil Communal de Renens
du jeudi 11 décembre 2014, à 19h00
à la Salle de Spectacles**

4^{ème} séance – 2014 / 2015

Séance du jeudi 11 décembre 2014

Présidence de M. Michele Scala, Président

Mesdames et Messieurs les conseillères et les conseillers, le Bureau, Madame la Secrétaire et moi-même vous souhaitons la bienvenue pour la 4^{ème} séance de cette législature.

J'adresse mes cordiales salutations à Madame la Syndique, Mesdames et Messieurs les Municipaux, à notre huissier, à toute l'équipe qui collabore avec le Bureau, aux représentants de la presse ainsi qu'à toutes les personnes qui, dans la salle ou derrière leur écran, suivent nos débats. J'adresse aussi mes salutations à l'équipe de Sonomix, en charge de la retransmission des séances.

Conformément à l'article 65 du règlement de notre Conseil, je vous informe que 59 conseillers ont signé la liste de présence. L'assemblée peut valablement délibérer.

Je déclare ouverte cette quatrième séance du Conseil communal de Renens pour la 4^e année de notre législature 2014/2015.

Sont excusé(e)s: Mmes Elodie Joliat, Nathalie Kocher-Jaccard, Sandra Martins et Anastassia Tendon ainsi que MM. Roberto Arnedo, Jacques Berthoud, João-Batista Domingos, Xhevat Gashi, Florian Gruber, Naïm Lokaj, Carlos Machado, Cemal Ozcan, Fatmir Sadiku et Jérôme Tendon.

Sont absents: MM. Bila Radovan, Frédéric George, Armando Mateus, Pascal Montemari, Roberto Pietro Russo et Abdullah Tabib

1. Adoption de l'ordre du jour

Après s'être assuré que l'ordre du jour ait été envoyé dans les délais à tous les conseillères et conseillers, M. le Président annonce qu'il a reçu:

- Un dépôt de motion de Mme Victoria Ravaioli-Thibaud demandant l'ouverture d'une crèche-garderie à la Croisée,
- Un dépôt de postulat de M. Ali Korkmaz demandant la construction d'un deuxième refuge.

Les dépôts de la motion et du postulat seront traités prioritairement au point N° 15 de l'ordre du jour.

M. le Président ouvre la discussion sur cet ordre du jour.

La parole n'étant pas demandée, M. le Président soumet l'ordre du jour aux membres du Conseil.

L'ordre du jour est accepté à l'unanimité.

1. Adoption de l'ordre du jour
2. Adoption du procès-verbal de la séance du Conseil communal du 13 novembre 2014
3. Démission
4. Communications de la Présidence
5. Communications de la Municipalité
 - Réponse à l'interpellation Mme la Conseillère communale Irène Frei-Premet intitulée "Où sont les bougies de Noël ?".
 - Réponse à l'interpellation de Mme la Conseillère communale Irène Frei-Premet concernant "Une alimentation saine pour tous. Préservons la santé de nos enfants".
6. Communications éventuelles de la Commission des finances
7. Communications éventuelles de la Commission d'urbanisme et d'aménagement du territoire (CUAT)
8. Communications éventuelles de la Commission des affaires régionales et intercommunales (CARIC)
9. Rapport(s) éventuel(s) des membres des conseils intercommunaux – art. 40, lettre g du Règlement du Conseil communal
10. Changement dans la composition des commissions permanentes et commissions intercommunales
11. **Budgets 2015**
 - a) de la Commune de Renens,
 - b) de l'organisme intercommunal Mèbre-Sorge,
 - c) de la station d'épuration des eaux usées et de traitement des boues de l'agglomération lausannoise "STEP" à Vidy,
 - d) de l'entente intercommunale SDIS Malley.
12. **Rapport de commission – Préavis N° 58-2014** – Crédit d'ouvrage pour l'élargissement du passage inférieur du Léman et la création d'un trottoir ouest sur le tronçon supérieur de la rue du Léman.
Mme Patricia Zurcher Maquignaz, Présidente-rapporteur
13. **Rapport de commission – Préavis N° 59-2014** – Centre Intercommunal de Glace de Malley SA (CIGM SA) – Augmentation du cautionnement communal d'un montant de CHF 5.0 millions en faveur du Centre Intercommunal de Glace de Malley (CIGM SA), permettant la construction d'un nouveau Centre sportif à Malley.
Commission des finances
14. Dépôt de préavis – Discussion préalable
 - Préavis N° 60-2014 – Rapport de la Municipalité sur l'état au 30 juin 2014 des postulats et motions – Demandes de prolongation de délai – Réponses de la Municipalité à différents postulats.
Présidence: Les Verts
15. Motions, postulats, interpellations
 - Développement du postulat de M. Alberto Mocchi demandant une étude sur la faisabilité et l'opportunité d'une fédération de communes dans le périmètre de l'Agglomération Lausanne-Morges.
16. Questions, propositions individuelles et divers
17. Vœux

2. Adoption du procès-verbal de la séance du Conseil communal du 13 novembre 2014

M. le Président ouvre la discussion sur le procès-verbal de la séance du Conseil Communal 13 novembre 2014.

La discussion n'étant pas demandée, le procès-verbal est soumis à l'approbation du Conseil communal.

C'est à l'unanimité que le procès-verbal est accepté.

M. le Président remercie Mme Yvette Charlet pour son travail ainsi que Mme Agathe Barreau pour son travail de relecture.

3. Démission

M. le Président ouvre la discussion.

La parole n'étant pas demandée, M. le Président clôt ce point de l'ordre du jour.

4. Communications de la Présidence

❖ Rediffusions du Conseil Communal de Renens de la séance de ce jeudi 11 décembre 2014

- Vendredi 12 décembre à 22h30
- Samedi 13 décembre à 14h00
- Dimanche 14 décembre à 16h30
- Vendredi 19 décembre à 20h00
- Samedi 20 décembre à 16h30
- Dimanche 21 décembre à 14h00

J'ai également été informé que les dates de retransmission de cette séance risquent d'être modifiées dans le cas où cette séance serait trop longue.

A propos de la transmission sur Internet, j'aimerais faire part aux conseillers et aux téléspectateurs en particuliers les informations suivantes:

- *Concernant l'ordre du jour qui n'était pas toujours disponible pour les téléspectateurs qui suivent les débats du Conseil communal, à la télévision ou sur Internet. On me prie de vous informer que, s'agissant d'Internet les ordres du jour sont maintenant disponibles sur la page Internet "Séances en vidéo" et qu'il est possible de les consulter pendant le Conseil sans quitter la page ou le visionnage de la vidéo. En ce qui concerne les retransmissions à la télévision, celles-ci étant en différé, l'ordre du jour peut être téléchargé avant sa visualisation. Il est de plus annoncé par le Président avant chaque point traité.*
- ✓ *En ce qui concerne les noms des Autorités pendant les débats, il est de coutume de ne pas appeler par leur nom les Municipaux.*

❖ Résultats de la votation du 30 novembre 2014

1. Initiative populaire du 19 octobre 2012 "Halte aux privilèges fiscaux des millionnaires (abolition des forfaits fiscaux)"

Electeurs inscrits	Cartes de vote reçues	Bulletins rentrés	Blancs	Nuls	Valables	OUI	NON	Participation
7'921	3'384	3'384	47	2	3'335	1'380	1'955	42.72%

2. Initiative populaire du 2 novembre 2012 "Halte à la surpopulation – Oui à la préservation durable des ressources naturelles"

Electeurs inscrits	Cartes de vote reçues	Bulletins rentrés	Blancs	Nuls	Valables	OUI	NON	Participation
7'921	3'384	3'384	34	3	3'347	683	2'664	42.72%

3. Initiative populaire du 20 mars 2013 "Sauvez l'or de la Suisse (initiative sur l'Or)"

Electeurs inscrits	Cartes de vote reçues	Bulletins rentrés	Blancs	Nuls	Valables	OUI	NON	Participation
7'921	3'384	3'384	93	3	3'288	615	2'673	42.72%

❖ Résolution

Faisant suite à la résolution générale intitulée "Prise de position du Conseil communal de Renens et condamnation des massacres perpétrés en Syrie et en Irak sur des minorités Chrétiennes, Kurdes, Alévis et Yazidis, notamment dans les provinces de Kobanaè et Rojava". votée lors de la séance du Conseil du 13 novembre 2014, un courrier a été envoyé à Département Fédéral des Affaires Etrangères en date du 17 novembre 2014.

Le Bureau a reçu une réponse dont je vous fais part.

M. Président lit la réponse du Département Fédéral des Affaires Etrangères dont copie est annexée au présent procès-verbal.

❖ Diverses représentations

Je vous fais part des diverses représentations auxquelles j'ai participé ou ai été invité:

- *A la soirée annuelle en l'honneur des nouveaux citoyens suisses,*
- *Au Rendez-vous avec l'Ouest de demain à la place du Marché,*
- *A l'apéritif « Plateforme Jeunesse de l'Ouest lausannois » à Prilly,*
- *A la visite de l'Administration communale par la Préfète du District de l'Ouest, Mme Anne Marion Freiss,*
- *Au coup d'envoi Léman 2030 à la place du Marché,*
- *A la 60^e soirée annuelle de la société d'accordéonistes à la salle de Spectacles,*
- *Au repas de Noël de l'AVIVO de Renens,*
- *A la coupe du sapin de Noël à Bottens.*

M. le Président ouvre la discussion sur les communications de la Présidence.

- **M. Nicolas Freymond**, Président de la commission chargée d'étudier le préavis N° 47-2014 "Modification du Règlement du Conseil communal tenant compte en particulier des adaptations de la Loi sur les Communes entrée en vigueur au 1^{er} juillet 2013"

*Monsieur le Président,
Chers Collègues*

Quelques mots pour vous donner des nouvelles de la Commission chargée de préparer le projet de nouveau Règlement du Conseil communal. Je vous avais informé, en juin dernier, que nous espérions vous présenter un projet d'ici la fin de l'année, d'après les estimations temporelles que nous avaient laissé présager le Canton. Or, nous avons reçu les commentaires du Canton qu'à la fin du mois d'octobre, nous nous sommes réunis au milieu du mois de novembre et avons liquidé plus de 90% des remarques, commentaires, critiques, etc... du Canton. Toutefois, il en reste sept ou huit qui exigent des négociations avec le Service des Communes, raison pour laquelle notre Secrétaire municipal, M. Nicolas Servageon, son adjoint, M. Andrea Rombaldi, et moi-même irons rencontrer la juriste, responsable de notre dossier au Service des Communes, jeudi prochain en vue d'aplanir les divergences de vue et, dans l'optique d'une prochaine séance de commissions en janvier, qui, si elle se passe comme nous le souhaitons, nous permettra de présenter un projet du nouveau Règlement du Conseil communal au mois de février ou de mars.

Je m'étais engagé au mois de juin à vous donner des nouvelles, voilà ce que je peux vous dire aujourd'hui. Je vous assure que nous travaillons correctement mais tout ne dépend pas de nous. Je vous remercie pour votre attention.

La parole n'étant plus demandée, la discussion sur les communications de la Présidence est close.

5. Communications de la Municipalité

Le Bureau a reçu, comme tous les conseillers d'ailleurs, les documents suivants:

- *Réponse à l'interpellation Mme la Conseillère communale Irène Frei-Premet intitulée "Où sont les bougies de Noël ?".*
- *Réponse à l'interpellation de Mme la Conseillère communale Irène Frei-Premet concernant "Une alimentation saine pour tous. Préservons la santé de nos enfants"*
- *Le communiqué de la Municipalité N° 4 du 07 au 28 novembre 2014, appelé également "Sous-la-Loupe" qui relate les principales décisions et activités de la Municipalité.*

M. le Président demande à la Municipalité si elle a d'autres communications que celles que les conseillers ont reçues par écrit.

- **Mme Marianne Huguenin, Syndique**

*Monsieur le Président,
Mesdames, Messieurs les Conseillers communaux,*

Nous avons une seule et unique communication qui concerne la santé de notre collègue, M. Jean-Pierre Rouyet, mais qui est une communication réjouissante. Son état de santé s'est nettement amélioré et, surtout, s'est stabilisé. Il pourra reprendre sa fonction de Municipal en assumant déjà, dans un premier temps, le noyau dur de cette fonction, d'ici à la mi-janvier.

Voilà la communication unique que la Municipalité a, à ce stade, à vous transmettre et nous nous réjouissons de cette reprise.

- **Mme Irène Frei-Premet, Les Verts**

Intervention suite à la réponse de la Municipalité relative aux interpellations intitulées respectivement "Où sont les bougies de Noël?" et "Une alimentation saine pour tous. Préservons la santé de nos enfants"

Je voulais remercier la Municipalité dans un premier temps par rapport au projet de bougies de Noël: de voir que quelque chose se fera en 2015. J'ai cru que c'était déjà fait parce que j'ai lu le Carrefour Info et j'ai vu qu'il y avait des ateliers de bougies. Je me suis dit "Mais c'est extraordinaire, voilà qu'ils mettent des choses en route avant de donner une réponse". Après j'ai vu que c'était la "Stadtmission" qui s'occupe des bougies cette année. Mais merci pour 2015.

Par rapport à l'alimentation saine, je voulais aussi remercier la Municipalité pour sa réponse longue et très détaillée à mon interpellation. Je sais qu'AFIRO utilise au maximum les produits de proximité qui, sans être certifiés bio, sont sans assurément de très bonne qualité. La Municipalité dit souhaiter poursuivre sa collaboration avec AFIRO et bien sûr qu'il n'a jamais été dans mon idée de proposer de remplacer AFIRO, mais plutôt d'introduire progressivement des aliments de proximité et bio, par exemple au gré de l'augmentation du nombre d'enfants dans les APEMS et les crèches.

Par rapport aux aspects financiers, j'ai vu que Lausanne utilise son fonds du développement. Est-ce que la Municipalité de Renens ne peut pas également utiliser ce fonds de développement durable dans cet objectif?

Il est noté aussi qu'avant de s'engager dans un projet similaire, Renens souhaite judicieux d'observer le démarrage et le fonctionnement du projet de Lausanne avec la Plateforme Bio Local. Donc, je constate que cela reste ouvert, j'en suis très heureuse, et je me réserve alors la possibilité, d'ici quelques mois, voire une année, de poser à nouveau la question: Où en est le bilan? Parce que je trouve quand même un peu regrettable que la Municipalité ne puisse pas soutenir un projet local de qualité ici. Merci beaucoup.

La parole n'étant plus demandée, M. le Président clôt la discussion et remercie la Municipalité pour ses réponses.

6. Communications éventuelles de la Commission des finances

M. Vincent Keller, Président de la Commission des finances, informe M. le Président du fait qu'il n'a pas de communication à transmettre.

7. Communications de la Commission d'urbanisme et d'aménagement du territoire (CUAT)

M. le Président prie M. Byron Allauca, Président de la CUAT, de se rendre à la table des rapporteurs.

- **M. Byron Allauca**, Président de la CUAT

La CUAT s'est réunie le 20 novembre 2014 en présence de Mme Tinetta Maystre et M. Nicolas Wisner.

La Commission a reçu une présentation de la Municipalité sur le plan de quartier PQ « Malley-Gare ».

Il a été rappelé que Malley est un site stratégique du PALM et représente un potentiel énorme pour accueillir des habitants et des commerces.

Il y a plusieurs projets en étude dans ce secteur, notamment différents plans d'affectation, des espaces publics et des infrastructures. En tout il y a plus de 10 projets.

Le PQ Malley-Gare est un petit projet par rapport aux autres, mais il est très important, voire la pièce clé pour le reste des projets qui sont encore en étude. Au même temps c'est un projet assez complexe car il est situé sur trois communes, Prilly, Renens et Lausanne, mais également parce qu'il y a plusieurs propriétaires, les deux principaux étant la Ville de Lausanne et CFF Immobilier.

Ce projet a été déjà approuvé par les services cantonaux et il est prêt pour l'enquête publique.

La superficie constructible totale est de 52'500m². De laquelle 40% au maximum de cette superficie sera destinée aux logements et 60% destinée aux activités et commerces. La superficie destinée aux logements (40%) ne peut être dépassée dans ce secteur dû à l'Ordonnance de la protection contre les accidents majeurs qui ne permet pas de mettre plus de logements (plus de personnes la nuit) à côté des voies ferrées.

Dates

- Début du travail août 2012, par les études préliminaires,
- Octobre 2014, préavis favorable par le Canton,
- Novembre 2014, préparation du dossier pour l'enquête publique, avec une enquête prévue en février 2015.

S'il n'y a pas d'opposition:

- Mai 2015, préavis à l'intention Conseils communaux,
- Après son adoption par les Conseils, approbation par le Canton,
- Théoriquement et sans opposition, le PQ Malley-Gare pourrait entrer en vigueur en

septembre 2015.

Il faut tenir compte que tous ces projets sont très fortement liés les uns aux autres (interdépendants).

Pour tous les détails et les spécificités techniques de ce plan de quartier vous pouvez vous adresser aux membres de la commission de votre groupe respectif, ils ont tous reçu le PV. Cela étant dit, j'invite les commissaires qui font partie de la CUAT à participer car il y a des informations de première main qui sont très importantes pour ce type de projet.

Je profite aussi du micro pour vous annoncer que la prochaine séance de la CUAT se tiendra le 19 mars 2015 à 18h30 au CTC. J'invite donc mes collègues de la CUAT à réserver cette date afin d'y assister.

Je vous remercie de votre attention.

M. le Président ouvre la discussion sur ce point de l'ordre du jour.

La parole n'étant pas demandée, M. le Président clôt la discussion.

8. Communications éventuelles de la Commission des affaires régionales et intercommunales (CARIC)

M. Didier Vienet, Président de la CARIC, informe M. le Président du fait qu'il n'a pas de communication à transmettre.

9. Rapport(s) éventuel(s) des membres de conseils intercommunaux – art. 40, lettre g du Règlement du Conseil Communal

M. le Président demande si un conseiller désire faire part de son rapport.

- **M. Aso Piroti**, Délégué au Conseil intercommunal de l'Association "Sécurité dans l'Ouest lausannois"

*Monsieur le Président,
Madame la Syndic et Mesdames, Messieurs les Municipaux
Mesdames les Conseillères, Messieurs les Conseillers,*

Je vous informe que dans sa séance du 19 novembre 2014, le conseil intercommunal de l'Association « Sécurité dans l'Ouest Lausannois » a accordé au Comité de Direction de l'Association « Sécurité dans l'Ouest lausannois » des crédits complémentaires au budget 2014 représentant au total une augmentation des charges de CHF 217'999.- conformément au préavis numéro 5/2014 traité par une commission ad hoc.

Il concerne six éléments à savoir :

1. *Charges du personnel*
 - a. *(engagement de 2 stagiaires).*
 - b. *(Engagement de CDD pour combler des absences de longue durée)*

2. *Achat de trois véhicules supplémentaires*
3. *Travaux de génie civil (Participation financière pour l'aménagement des feux de signalisation lumineuse des Flumeaux pour permettre la gestion du flux courant de cet axe et celle de la sortie de la rampe commune POL-Business Park)*
4. *Paiement des heures de nuit.*
5. *Achat du matériel spécialisé (Achat de 3 chiens non budgétés)*

Il est important de vous apporter les précisions suivantes:

- *Sur les six éléments présentés dans le préavis susmentionné, cinq sont dans les compétences du CODIR, c'est-à-dire moins CHF 50'000.-.*
- *Afin d'éviter un tel préavis dans le futur un montant de CHF 40'000.- est prévu sur le budget de 2015.*
- *Absences de longue durée et l'engagement de CDD*
 - *A partir du 151^{ème} jour d'absence d'un collaborateur, la caisse intercommunale de pension (CIP) rembourse 80% de son salaire. Le montant de ce remboursement (inconnu à ce jour) devrait apparaître dans les comptes, soit en déduction des dépenses liées à ce préavis ou en revenu, lors du bouclage des comptes 2014.*

Il faut relever que le bilan de la fin d'année pourrait nous donner plus de précision sur le nombre de personnes absentes, leur durée et par conséquent le remboursement par la caisse intercommunale de pension. Merci.

M. le Président ouvre la discussion sur ce point de l'ordre de jour.

La parole n'étant pas demandée, M. le Président clôt ce point de l'ordre de jour.

10. Changement dans la composition des Commissions permanentes et des Commissions intercommunales

M. le Président informe qu'il n'a reçu aucune annonce de changement et ouvre la discussion sur ce point de l'ordre du jour.

La discussion n'étant pas demandée, M. le Président passe au point suivant de l'ordre du jour.

11. Budgets 2015

- a) **de la Commune de Renens**
- b) **de l'organisme intercommunal Mèbre-Sorge**
- c) **de la station d'épuration des eaux usées et de traitement des boues de l'agglomération lausannoise "STEP" à Vidy**
- d) **de l'Entente intercommunale SDIS Malley**

M. le Président communique la procédure qui a été arrêtée pour le traitement de ce point de l'ordre du jour:

- M. Vincent Keller, Président de la Commission des finances fera part d'un résumé du rapport de la Commission,
- M. le Président ouvrira le débat de fond sur les budgets 2015, à savoir:
 - o de la Commune de Renens
 - o de l'organisme intercommunal Mèbre-Sorge
 - o de la station d'épuration des eaux usées et de traitement des boues de l'agglomération lausannoise "STEP" à Vidy,
 - o de l'Entente intercommunale SDIS Malley
- La parole sera ensuite donnée à la Municipalité pour clore le débat de fond,
- Le budget communal sera parcouru chapitre par chapitre,
- Une discussion sera ouverte sur le budget de l'organisme intercommunal Mèbre-Sorge,
- Une discussion sera ouverte sur le budget de la STEP,
- Une discussion sera ouverte sur le budget de l'Entente intercommunale SDIS Malley
- Finalement une discussion générale sera ouverte une dernière fois sur les quatre budgets.

M. le Président prie M. Vincent Keller, Président de la Commission des finances, de se rendre à la table des rapporteurs.

- **M. Vincent Keller**, Président de la Commission des finances

*Monsieur le Président,
Mesdames et Messieurs les Municipaux,
Chers Collègues,*

INTEGRALITE DU RAPPORT DE LA COMMISSION DES FINANCES SUR

Le budget de la Commune de Renens 2015 Le budget de l'Entente intercommunale Mèbre-Sorge 2015 Le budget de la STEP 2015 Le budget de l'Entente intercommunale SDIS Malley 2015

*Monsieur le Président du Conseil,
Mesdames et Messieurs les conseillers communaux,
Madame la Syndique,
Mesdames et Messieurs les Municipaux,*

La Commission des finances s'est réunie à six reprises entre le 27 octobre 2014 et le 11 novembre 2014 pour étudier le budget 2015 de la Commune ainsi que les budgets des Ententes intercommunales Mèbre-Sorge, STEP et SDIS Malley. La commission des finances tient à remercier chaleureusement Madame l'adjointe du service Laurence Favre, Monsieur le boursier Michael Perrin et Monsieur le municipal des finances Jean-François Clément qui étaient présents à toutes les séances et qui ont répondu de manière circonstanciée et précise à chacune des nombreuses questions des commissaires. Comme à son habitude, la commission des finances a étudié un ou deux dicastères par séance, à chacune de ces dernières le municipal concerné était présent avec ses chefs de service. A toutes ces personnes, la commission des finances adresse ses remerciements.

Synthèse

Le budget 2015 de la Commune de Renens présente un excédent de charges de CHF 3'204'900.- pour une marge d'autofinancement de CHF 1'670'200.- après prélèvement dans le fonds de réserve de CHF 1'500'00.-. Ce fonds de réserve, créé en 2008 lors de la vente exceptionnelle de la parcelle « en Bellevue » et du collège intercommunal de la Planta, avait été alloué à la couverture d'exercices difficiles.

De façon générale, le budget ne présente pas de grands changements par rapport à ceux des années précédentes. La Commune est en phase d'investissement pour l'augmentation de la qualité de vie des habitants. Plusieurs grands chantiers seront lancés ces prochaines années et, avec eux, l'assurance que les coûts indirects induits seront assurés dans chacun des projets. Par exemple, lorsqu'on décide d'agrandir une école (par exemple le collège du Censuy), on inclut dans le budget les coûts de fonctionnement de cet agrandissement (électricité, eau, etc.. mais aussi frais de conciergerie).

Une commune qui voit sa population augmenter linéairement (selon une estimation interne aux services communaux, environ 70 nouveaux habitants s'installeront sur le territoire communal), doit aussi augmenter son personnel communal. Ceci afin de conserver un niveau de service constant. De ce fait, plusieurs services communaux ont demandé une augmentation de leurs postes équivalents temps plein. Le total EPT demandé était de 7.1. Ces différentes demandes ont été analysées, discutées en collège et parfois revues à la baisse, parfois reportées dans le futur. Au total, ce sont 5.0 EPT qui ont été intégrés dans le budget 2015 portant le nombre d'EPT à 208.9. La commission des finances note que malgré une bonne santé des finances communales et que tous les postes demandés n'ont pas été ajoutés au budget 2015, les différents services devraient continuer à offrir un excellent niveau de prestation à la population.

Un point négatif devrait influencer sur les finances communales dans les années futures, c'est la réforme de l'imposition des entreprises. En effet, cette réforme va fortement impacter les finances de la Ville. En parallèle, une réforme de la péréquation devra tenir compte de cette problématique. La Commune de Renens, au travers de son service financier, devrait faire partie du groupe de travail qui se chargera de mettre en application cette réforme.

ADMINISTRATION GENERALE

Le dicastère Administration Générale ne présente pas de grands changements par rapport aux années précédentes. Un EPT supplémentaire a été porté au budget (il s'agit d'un spécialiste RH qui secondera le chef de service). 2015 ne verra pas de manifestation Cap sur l'Ouest. Deux sections ont été fusionnées (les sections 1046 et 1044 dénommé désormais « Information et sensibilisation »). Le budget du journal « Carrefour Info » a été augmenté, ceci permettra à l'avenir de varier le nombre de pages.

1000.3030 : pourquoi une telle augmentation ?

L'impressionnante augmentation provient du système d'arrondi de l'application informatique.

1001.3090 : Quelles formations pour la Municipalité sont incluses dans ce compte ?

Ce sont des séminaires et parfois un « coup de pouce » pour une formation

professionnelle qualifiante. En 2014 par exemple, la Municipalité s'est rendue aux Rasses pour deux jours de séminaire ; les sujets analysés étaient le bilan de la législature ainsi qu'une discussion sur les actions autour de la Place du Marché et au centre de Renens.

1010 : augmentation de 10 % par rapport 2013 :

Renouvellement du personnel donc baisse de la masse.

1010.3102 : La brochure « La Suisse » n'est plus éditée mais la somme portée au budget 2015 augmente. Pourquoi ?

Il faudra palier la disparition de cette brochure en y trouvant une autre solution remplaçant. Il se peut que ce remplaçant coûte plus cher.

Question générale sur les comptes 1010.4361 « DO remplacement ». Pourquoi a-t-on diminué la somme globale ?

Lors du budget, les recettes d'indemnités assurances sociales sont centralisées à la section 1300 "Service du personnel". Aux comptes, ces indemnités sont imputées dans les sections respectives.

1012 :

Les dépenses prévues en 2013 (kompaktus) n'ont pas été engagées (étagères offertes par l'Etat de Vaud). Les archives ont été posées derrière le bâtiment Rue de Lausanne 33 (petit local libéré par PolOuest).

1042 .3101 :

Le journal « Carrefour Info » était imprimé jusqu'à maintenant sur des rotatives. Cette technologie ne permet de choisir que des multiples de 8 pages (8, 16, 32, etc...). Si l'on désire avoir un journal de 12 pages ce n'est pas possible. Dès 2015, le journal « Carrefour Info » sera imprimé avec une autre technologie permettant une souplesse dans le choix du nombre de pages. A noter que « Carrefour Info » est tiré à 14000 exemplaires environ 10 fois par année.

1044 (anciennement 1044 et 1046).

La différenciation entre les deux « Brochures d'information » et « Campagnes de sensibilisation » n'avait plus de sens.

1050 Ateliers :

Pas de grands changements mais la subvention a été augmentée grâce au Canton et au CACIB (« Pôle Design Renens », ECAL, Monsieur Marchand du « Design Studio » qui prend des étudiants de l'ECAL). L'enjeu pour le CACIB est de remplir le bâtiment ex-IRL. La semaine entrepreneuriale organisée par les Ateliers. Le taux d'occupation des Ateliers est de 100 %. Il y a un turnover régulier, mais peu important. Il va falloir éviter qu'une entreprise reste des années car ce n'était pas l'esprit des Ateliers. Le turnover va

être facilité dès cette année tout en évitant qu'un atelier soit vide (un loyer non payé entraîne une perte financière). Le prix est de 170 CHF/m2 (pas de bail commercial, pas de dépôt de garantie).

1060 Tourisme : *Qu'est-ce que le FERL ?*

Il s'agit du Fond d'Équipement Touristique de la Région Lausannoise. Ils éditent des guides et se financent sur la taxe de séjour. Renens a demandé à y adhérer pour la somme de CHF 5000.-. Cette proposition a été refusée par le FERL.

1070.3135 « Promotion du centre-ville » : *quelle est l'idée derrière ce compte ?*

La Place du Marché permettrait plus au niveau floral, mobilier urbain et animation en plus de ce qui est déjà fait actuellement. Ce compte permet de réfléchir à ces différents points. Ce n'est pas un investissement pour une réalisation mais ce sont des études de projets. Il a été décidé que ce type d'étude serait alloué à Administration Générale parce que la Place du Marché est centrale pour la Ville. C'est de la promotion économique et pas de la culture. Il s'agit d'une transcription organisationnelle (projet transversal et non vertical).

1080 :

La baisse provient du fait que certaines lignes n'ont pas été mises en place. En plus, il y a eu des mesures d'économie aux TL.

1300 : *explication assistant RH ?*

Les 208.9 EPT représentent 270 collaborateurs fixes + activités annexes (stagiaires, civilistes, remplaçants, accueillantes en milieu familial, apprentis, etc..). Cela représente au total de l'ordre de 380 salaires par mois à gérer. Jusqu'à maintenant un seul poste pour l'ensemble du travail RH, la Municipalité a estimé judicieux d'adjoindre un adjoint au responsable RH.

1302 Stagiaires : *Lorsqu'il y a une annonce pour un stagiaire (ex : éducateur). Il était indiqué qu'il fallait une expérience précédente. La personne est-elle engagée ?*

Pour certains postes oui. Les assistants socio-éducatifs: il y a exigence de stage de 6 ou 12 mois préalables. C'est le seul domaine avec cette restriction.

1303.3094 : *quelle est la contribution de la Confédération ?*

La Commune comme tous les établissements d'affectation, ne doit pas faire concurrence au privé. La solde est payée au civiliste et il y a un pourcentage à payer à la Confédération en fonction de la différence qui serait payée à un professionnel exerçant la même activité. D'autre part, la Confédération paie le civiliste via l'assurance perte de gains (APG).

1320 Plan de mobilité : *bilan après 3 ans ?*

Augmentation des usages de mobilité douce (paiement des places de parc). Les

entrées du plan de mobilité sont dans la section 3104 au dicastère CTC. Pour 2015, la Municipalité souhaite renforcer les mesures accompagnatrices.

19 SDOL :

Il s'agit de la part globale. La part de Renens se trouve dans les comptes 3710.3185.03 "fonctionnement" et 3710.3185.04 "chantiers" du CTC.

1990 Fonds Wakker :

Création du fonds lors du prix au SDOL. Il restait CHF 40000.- fin 2013, une partie a été dépensée en 2014 (brochure vélo et action au Sdol Cap sur l'ouest". Prix pour le patrimoine demain quelle activité ? Le compte 1990.3659 « Prix Patrimoine de demain » est un prix bisannuel qui récompense une réalisation qui se démarque par sa grande qualité architecturale est prévu en 2015 et sera financé par le Fonds Wakker.

Remarques sur la taxe de base (3631.4342.03) et la subvention communale associée (1075.3666)

Le Conseil communal a décidé d'octroyer aux habitants de la Commune de Renens une subvention annuelle d'un montant équivalent à la taxe de base TTC avec entrée en vigueur au 1^{er} juillet 2013. Cette subvention a été rendue financièrement possible par l'introduction de nouvelles taxes (taxe au sac et taxe de base) dans la réglementation en matière de déchets permettant ainsi de libérer des revenus généraux qui autrefois servaient à la couverture des déchets.

FINANCES -CULTES

Pour augmenter la qualité de vie en ville, il s'agit d'investir. C'est pour cela que la Commune est en phase d'investissement avec les coûts relatifs. Il y a divers chantiers en cours ou en prévision en 2015.

Côté entreprises, on tient à garder les entreprises sur le territoire communal. Le service de la promotion économique travaille dans ce sens.

Il y aura plusieurs rénovations importantes : la Ferme des Tilleuls, les écoles de Florissant, du Léman et du Censuy. On évoque aussi la rénovation du Collège de Verdeau et des Pépinières. Il y a finalement la grande rénovation du complexe de Malley (CIGM).

Le service des finances note que tous les dicastères ont « joué le jeu » de la consolidation tout en gardant à l'esprit une rigueur financière. Ainsi, tous les postes EPT n'ont pas été demandés et portés au budget 2015. Le service des finances apprécie le soutien du Conseil communal (acceptation de l'arrêté d'imposition) ainsi que le travail étroit avec la commission des finances du Conseil communal.

Il y a toutefois des craintes liées à l'impact sur le budget communal de la nouvelle réforme de la fiscalité des entreprises. Renens va d'ailleurs tenter de faire partie du groupe de travail qui mettra en place cette réforme.

En 2013 revenus exceptionnels pour environ 7 millions (une succession et des gains immobiliers pour une société). En 2014 la péréquation intercommunale fait son effet (une

année après) et devrait grever les comptes 2014 à hauteur de 1.7 millions (décompte final de la péréquation 2013).

Il y a une préoccupation de l'équilibre budgétaire. Tout nouveau projet mis en place comprend les coûts associés (les frais de fonctionnement. Par exemple : un concierge pour une nouvelle école).

Question : On table sur une augmentation légère de population. Y a-t-il des projets de constructions de nouveaux logements en cours pour 2015 ?

Au niveau des impôts, il a été tenu compte d'une légère progression de la population (70 habitants). Il s'agit d'une planification interne aux services communaux en fonction des projets de construction à venir, permettant ensuite de définir les besoins en locaux scolaires. La dernière planification a été effectuée en 2013 et sera réactualisée en 2015.

2000.3181 « Frais et taxes CCP » : Comment facture la Poste ?

Ce sont les gens qui paient au guichet et selon la somme payée au guichet. Ces frais sont un pourcentage du paiement effectué.

Y a-t-il moyen de négocier avec La Poste ?

On ne sait pas si La Poste peut entrer en matière. Par exemple PolOuest a un pourcentage énorme de paiement au guichet et ceux-ci sont facturés à PolOuest. En contrepartie, La Poste fait un geste sur d'autres éléments : ex : le taux d'intérêt de rémunération du compte courant (0.15%).

2000.3185 « Honoraires et frais d'expertise » : Système de contrôle interne. Est-ce là une prolongation du système ?

C'est une prolongation. Il y a un système de contrôle interne que le service souhaite formaliser au service des finances. Le montant estimé est de CHF 15'000.- pour le SCI.

2000.4359 « Ventes et prestations diverses » : Est-ce que le chiffre budgété de CHF 99'000.- a-t-il été choisi juste pour ne pas à avoir à payer la TVA ?

Si, on paiera la TVA. Toutes les prestations prévues seront facturées. Même si le montant dépassera les CHF 100'000.-

2010 « Impôts » :

Les événements exceptionnels ne peuvent pas être estimés trivialement. Mais on estime qu'une année sur 2, il y en a un. On est de toute façon impacté par un tel événement puisqu'au travers de la facture sociale (première couche), 50 % sont envoyés au pot commun.

2020 « Service de la dette ».

Remarque préalable : la Commune de Renens bénéficie d'une certaine chance grâce aux taux d'intérêts très bas en fonction du marché.

2020.3223.22 « CADOUEST 0.5 % 1'000'000 » : Capital entièrement libéré à CHF 4'000'000.- dans le préavis. Pourquoi CHF 1'000'000.- ?

On paie un montant sur l'argent non versé. Les CHF 4'000'000.- ont été versés en plusieurs parts. Le dernier million restant a été versé en 2014. Ainsi sur 2015, il n'y a plus d'intérêts à verser.

2020 « Service de la dette » : pas de nouvel emprunt prévu en 2015 ?

Ceux qui arrivent à échéance ont été renouvelés. Effectivement, il n'y a plus d'emprunt à rembourser dans les 5-6 ans. Dès que les remboursements auront été consolidés, alors il sera possible de faire de nouveaux emprunts (dès janvier ou février 2015). Selon le service des finances, il n'y a pas d'inquiétude de hausse des taux sur les 6 prochains mois.

2020 « Service de la dette » : La commune de Renens est-elle notée (à l'image des pays qui sont notés par les agences telles que Standard&Poors) ? Si oui, par quel institut ?

Oui, la Commune de Renens est notée par un institut localisé à Saint-Gall et est connue uniquement des prêteurs. Par contre la procédure de notation n'est pas documentée.

2023 « Revenus des titres, créances et participations » :

Le CACIB n'apparaît pas. Mais le projet existe (rachat IRL). La Municipalité est membre du conseil d'administration et est actionnaire majoritaire (60 actions à CHF 1'000.-). Il n'y a pas de dividende.

2026 « Fond de la péréquation horizontale » :

Cela représente 19 points d'impôts. Pour rappel, hormis les couches thématiques, on ne peut pas avoir de retour de plus de 5.5 points d'impôts du fond de péréquation horizontal.

Il y a eu des négociations entre le Canton et les communes en 2013 pour la péréquation directe et indirecte. Or la somme reste stable. Le gain exceptionnel de 2013 en est-il la raison ?

Non, il n'y a aucun rapport. Les négociations ont permis aux communes à faible capacité financière de voir le plafonnement des aides augmenter de 4 à 5.5 points d'impôts, avec entrée en vigueur en 2014. Les acomptes pour le budget 2015 tiennent compte du déplafonnement à 5.5 points en faveur de la Commune.

2033 « Amortissements obligatoires du patrimoine administratif » :

Ces amortissements sont obligatoires et sont en fonction des investissements.

2036.4905 « Imputations internes d'amortissements supplémentaires » : Explications ?

C'est selon la planification du plan des investissements lié au réseau d'évacuation et d'épuration des eaux.

2039 « Éléments extraordinaires » : quel est le mécanisme ? Où est la contre-valeur ?

Ce fond de renouvellement est issu des fonds de 2008 (vente de la Planta et de la parcelle « en Bellevue »). L'idée d'alors était d'amortir les exercices déficitaires. La Municipalité propose de prélever CHF 1'500'000.- chaque année.

28 « Cultes » :

Il existe des conventions qui lient la Commune et les paroisses. Notamment entretien des bâtiments des cultes. Il y a un impact aussi sur les charges de fonctionnement. Par exemple, l'église catholique Saint-François doit faire des travaux en 2015 ; la FEDEC avance le montant des travaux, la Commune rembourse ensuite.

Les communautés souffrent de la défection des paroissiens mais les activités annexes ont du succès et répondent à un besoin. Tout ce qui est autour des cultes (lien social, jeunesse, etc..) n'est pas visible dans les comptes.

CENTRE TECHNIQUE COMMUNAL

Globalement peu de changements au Centre Technique Communal (CTC). Le service est stable. Il y a une différence notable par rapport aux années précédentes : l'introduction de CHF 25'000.- au compte 3710.3185.05 (Contrôle de conformité des chantiers). Cette nouvelle ligne est proposée suite au changement de la loi sur l'énergie et un travail que le service faisait peu ou pas : le suivi des chantiers. Il a donc été décidé de créer ce compte pour donner la possibilité d'établir des mandats pour la vérification de certains chantiers.

Bâtiments-Domains

Un EPT a été ajouté au budget 2015, c'est un poste de dessinateur et 2.2 EPT de conciergerie au collège du Censuy (conformément au préavis accepté par le Conseil communal). On notera une baisse des montants « entretien » puisque certains bâtiments seront démolis.

Question générale sur l'achat d'électricité (comptes par nature 3123). La Commune peut-elle faire des appels d'offre (privatisation du marché de l'électricité) ?

Il y a un lien fort avec SIE et Romande Energie. La Commune se fournit en énergie durable (plus haut classement au niveau énergie). Cela signifie que ce n'est pas le moins cher, mais c'est un tarif responsable (en choisissant de faire attention à la consommation). On a fait des économies avec le personnel : pour chaque facture, on a mis en lien avec le numéro de compte. Les contrôles seront imputés directement au service des finances. Ex : facture d'énergie du collège du Léman va directement dans le compte. Ce travail-là est automatique alors qu'il était fait manuellement par les secrétaires jusqu'à maintenant. Cela a permis de libérer du temps pour ces dernières.

3003.3101.02 « Numérisation de plans » : CHF 2000.- seulement ? Est-ce uniquement prévu sur les bâtiments en rénovation ?

C'est une mise à jour de la bibliothèque de plans. Le compte est nouveau. Jusqu'à

présent l'argent venait du service urbanisme. Le montant de CHF 2000.- est estimatif et ne concerne que les anciens plans à numériser. Les nouveaux plans sont tous déjà sous forme numérique.

3006.3191 « Sacs poubelle taxés » : diminution par rapport au budget 2014. Pourquoi ?

En 2014 on a mal estimé le montant. Le budget 2015 est affiné avec les connaissances acquises.

3100.3146 « Entretien de forêts » : Il y a beaucoup de forêts à Renens ?

Oui. Il y en a 4 : Pachoudaz, Bois-Cola, le Bois du Cauderay au cimetière et le Bois Creux près du refuge.

3104.3185 « Honoraires de surveillance de sites ». PolOuest et Securitas. On ne paie pas déjà PolOuest ?

La mission de PolOuest est d'assurer la sécurité publique. Les parkings sont communaux. Des entreprises privées ont contrôlé les parkings communaux par le passé, PolOuest le fait maintenant sur mandat (Hôtel de ville, Censuy et Frehner). Cela ne fait pas partie des attributions de PolOuest, raison pour laquelle ce compte existe. Les horodateurs placés sur domaine « public », sont gérés et leurs revenus encaissés par PolOuest (ex : Rue du Midi).

3209.3141.01 « Bâtiment – entretien courant » : quel entretien au Corso ?

En 2013, remplacement d'une pompe.

3281 à 3283.3191 « Ondallaz – Taxe sur l'épuration, les ordures et égouts » : Où est la taxe au sac ?

Le compte regroupe l'épuration. Les sacs se trouvent au service Culture-Jeunesse-Sports pour l'exploitation (sections 5193 et 5370)

3373.3141.01 « Avenir 7 - Bâtiment – entretien courant » : entretien à moitié pour un bâtiment qui sera détruit ?

Pour des raisons de sécurité, il sera fait en sorte de ne pas économiser sur l'entretien tant que les locataires sont encore présents.

Question générale achat d'eau et achat d'électricité dans les charges. Pas de recettes ?

L'électricité est celle des communs du bâtiment, les locataires ont leurs propres compteurs. C'est généralement répercuté dans le loyer.

3401.3141.01 « Rue de Lausanne 33 – entretien courant » : L'entretien des clochers en 2015 sera-t-il groupé pour tous les bâtiments ?

Ce genre de travaux identifiés comme spécifiques sera regroupé avec les entreprises spécialisées.

3409.3122 « Édicules publics - achat de gaz (serres des Biondes) » : A quoi servent les serres des Biondes pour les édicules publics ?

L'hiver, toutes les plantes sont placées dans ces serres. Il n'y a pas de production (donc de revenus).

3432 « Rue de Lausanne 50-52 – Site des Tilleuls (86-87-88) » : Pourquoi des dépenses et des revenus pendant les travaux ?

Le commentaire l'explique («Bâtiment en partie en service en 2015. Ne connaissant pas encore l'utilisation future du bâtiment, les montant pour l'eau, l'électricité et le gaz ne sont que des estimations »).Il s'agit d'estimation de volumétrie et de chiffres en prévision. Le loyer encaissé (le revenu) est celui de la pétanque.

3437.4271 « Industrie 1 – (ex Les Lapins Bleus) » . Pourquoi un loyer ?

C'est Franc-Parler qui paiera un loyer. Ce loyer est pris en charge par la Commune sous forme de subvention imputée à la Direction Sécurité sociale, compte no 7300.3655.02 "Subventions organismes de langues".

3451.3141.02 « Stade du Censuy - Rénovation » : La nouvelle sonorisation est-elle prioritaire lorsqu'on connaît l'état du terrain de Verdeaux ?

Oui. L'état du terrain de Verdeaux est dû au fait qu'il est public. Cela coûterait une fortune pour avoir le même état que le terrain du Censuy.

3505.3112 « Achats de mobilier et équipements » : Pourquoi y a-t-il besoin d'un beamer ?

Parce que les beamers font partie du matériel qui doit être pris en charge par les communes.

3505 « Pavillon – Pépinières P – Saugiaz 8 » : Le chauffage est-il électrique ?

Oui, mais le compteur se trouve à la salle de gym des Pépinières. Il n'y a pas eu d'amélioration des conditions de travail au collège des Pépinières sur les questions de température. Selon le plan des investissements 2017-2019, il y aura un investissement pour le site.

Question générale salle de gym : y a-t-il des interactions possibles avec le nouveau gymnase ?

Réponse du dicastère Culture-Jeunesse-Sport : Il y aura une salle triple au gymnase. Il y aura probablement des rapprochements avec les sociétés locales mais pas d'élèves du cycle primaire et secondaire. Ceci parce que les élèves du gymnase et ceux des écoles primaires et secondaires ont leurs cours en même temps.

Environnement Maintenance

Peu de grands changements dans le service Environnement et Maintenance. Le budget 2015 est similaire à celui de 2014. La nouveauté c'est que le service a plus de recul par rapport au

coût des déchets. Le fond de développement durable voit une augmentation des entrées et des sorties. Le fonds est alimenté par la taxe pour le développement durable, calculée à raison de CHF 0.01 cts/kWh

3610.3011.01 « Personnel DO - traitements » : Que signifie « dans le domaine des énergies » ?

Le délégué à l'énergie est un personnel interne qui s'intéresse au développement durable et qui gère une bourse solaire. Le service espère engager quelqu'un pour l'équivalent de 0.5 EPT (grâce à une diminution en interne pour 0.2 EPT). Actuellement la question énergétique sur les bâtiments communaux est gérée par mandat externe (pour un montant de CHF 33'000.-). La somme de ces mandats permettrait à terme de financer le 0.3 EPT supplémentaire.

Le suivi qui consiste à faire un inventaire est à but de recensement. Est-ce en lien avec le label énergie ?

Oui. C'est exactement cela. Chaque fois qu'il y a demande externe, on peut montrer un exemple de réussite.

3610.3012.01 « Personnel DO – remplacement postes vacants » et 3610.3012.30 « Personnel DO – remplacement accident » : Il n'y aucune prévision de maladie ?

Tout est centralisé au service du personnel.

3610.3060 « Indemnisation et remboursement de frais » : Forfait de déplacement pour le responsable. Pourquoi une augmentation ?

Le responsable ne donnait jamais ses frais de déplacement. Cette situation était anormale. Durant 6 mois il a été procédé à un comptage des kilomètres et le budget adapté en conséquence.

3620 « Espaces verts » : tout ce qui est de l'achat de matériel est-il pris dans 3620.3145.01 ?

Oui. Tout est détaillé dans le compte susmentionné. Cette façon de travailler est tolérée par le service des finances

3620.3145.01 « Entretien et aménagement des espaces verts » : Entretien des installations de la Place du Marché. On a déjà parlé de la Place du Marché ailleurs dans le budget, est-ce aussi intégré à ce compte ?

On parle là de deux choses différentes. Le compte susmentionné définit les dépenses techniques (ex : arrosage automatique, coffres électriques, nettoyage de la place, place de jeu, etc..) de la Place du Marché et des rues adjacentes. Cela n'a rien à voir avec l'Observatoire de la sécurité ou l'animation de la Place.

3630 « Gestion des déchets NON URBAINS » : il y a des sauts peu expliqués. Exemple : achat de matériel 3630.3114 qui passe de CHF 10'000.- au budget 2014 à CHF 54'000.- au budget 2015.

Il faut comparer avec les déchets urbains (section 3631). En séparant déchets urbains et

non urbains, le montant n'est pas plus cher (ou moins cher) que si on n'avait pas séparé. Les déchets non urbains comprennent par exemple les poubelles de ville. Les déchets urbains sont payés par les taxes causales (taxe au sac et la taxe de base) et par les gérances (poubelles locatifs par exemple) et probablement inclus dans le loyer. L'un dans l'autre, on arrive aux mêmes chiffres (urbain + non urbain). Il y a toujours une certaine latence avec l'effet de la taxe au sac. Les chiffres s'affineront après 2015.

3630.3526.01 « Frais d'élimination des déchets » et 3630.3526.02 « Participation aux déchetteries intercommunales » : La facturation a-t-elle changé pour l'élimination ?

La participation à la déchetterie intercommunale c'est la partie de Renens dans les deux déchetteries. En 2013, ce n'était que les 6 premiers mois avant l'introduction des taxes causales.

3631.3812 « Attribution au fonds de régularisation des déchets ». Pourquoi une ligne blanche ?

Cette attribution au fonds de régularisation est calculée après coup (au bouclage des comptes). Ce fonds permet de faire la différence entre ce qui est encaissé (taxes) et les charges.

3631.3102 « Imprimés et fournitures de bureau » : Quel est le contrôle de la dépense de cet argent ?

Une campagne d'affichage est prévue en 2015 sur la gestion des déchets dans le périmètre de VALORSA.

3640.3185 « Honoraires label Cité de l'Energie » : Les honoraires seront-ils modifiés avec le délégué énergie ?

Non, il fera partie de la commission, mais la Commune sera suivie par un audit externe formé par un coach de Cité de l'Energie. La certification est faite par un expert. Il y a un certain nombre d'objectifs à remplir, le suivi est fait par un mandat externe (le coach). En terme énergétique et financier, ce coach (à charge de CHF 5000.-) amène un plus (peut-être même des économies).

Service de l'urbanisme

3710.3185.05 « Contrôle de conformité des chantiers » : Quel type de réalisations/chantiers ?

Il s'agit de vrais chantiers (pas ceux du SDOL). Par exemple le rehaussement d'un bâtiment, la construction d'une villa, etc.. qui ont été mis à l'enquête publique. Cela fait partie des responsabilités de la Commune de vérifier la conformité des chantiers. Le propriétaire paie des émoluments et des taxes pour payer cette vérification (versés au compte 3710.4313.01). Le permis de construire inclut ces taxes et émoluments. A noter qu'un nouveau règlement sur les émoluments administratifs et les contributions de remplacement en matière d'aménagement du territoire et de constructions est actuellement en étude au Canton. Celui-ci prévoit que les honoraires à l'énergie puissent être refacturés à prix coûtant.

Comment ont été estimés les 25'000 ?

C'est une estimation basée sur ce qui se fait dans d'autres communes. Une expertise et une ou deux visites de chantiers représente un montant de l'ordre de CHF 600.-, ce qui fait environ 50 dossiers par année. Le nombre de dossiers est correct (prévisible selon les années), le coût d'un dossier est estimé.

3710.4313.01 « Permis de construire/habiter/occuper/utiliser » : Forte augmentation par rapport aux comptes 2013. Pourquoi ?

C'est une moyenne sur les dernières années et dépendant du nombre de permis et des travaux. Il est difficile toutefois d'estimer exactement la taille des chantiers. En 2012 ce compte affiche un montant de CHF 306'000.-.

Si on fait un contrôle de chantiers et que ce contrôle conclut à une non-conformité, il n'y a pas de lien avec les amendes éventuelles ?

Le dossier est transféré au canton et c'est le canton qui statue sur les amendes et qui les encaisse.

Travaux

Peu de changements structurels. On observe une grande variation qui est due au réseau d'évacuation des eaux (travaux sur des collecteurs, mise en séparatifs, et autres intentions). Le fond affecté "Réseau d'évacuation et d'épuration des eaux" est garni de CHF 10'609'000.-

3820.3185.02 « Semaine de la mobilité ». Au budget 2014 il y a un montant de CHF 1000.-, au budget 2015 CHF 5000.-. Quelles sont les actions prévues ?

Programme communal comme les autres années.

3860.4341 « Taxe unique de raccordement » : Quelle est la base d'encaissement de cette taxe ?

Techniquement c'est une taxe au m³ construit. La définition de la taxe est dans le règlement communal (CHF 5.80 /m³). La taxe est facturée au permis d'habiter.

BUDGET MEBRE-SORGE 2015

Question répartition ? 2015 on peut avoir les nouvelles répartitions ?

Le budget 2015 sera tel que décrit dans l'ancienne convention. La nouvelle convention entrera en force en principe en 2015 et le budget 2016 sera établi sur la base de la nouvelle convention.

BUDGET STEP 2015

La rénovation de la STEP sera absorbée par la valeur du fond (10 millions). Le prix du m³ d'eau sera augmenté.

CULTURE – JEUNESSE - SPORT

L'année 2015 sera la première année où on pourra lire les comptes par nature sur une année complète. De façon générale, il a été décidé (et proposé dans le budget 2015) d'accepter de renforcer les subventions pour les associations et les sociétés locales qui fêtent une année jubilaire. Certaines manifestations et lieux culturels qui en ont fait la demande ont aussi vu leur subvention augmentée. C'est par exemple le cas du Théâtre Kléber-Meleau et des écoles de musique (suite à la nouvelle loi cantonale). Ces divers renforts permettent ainsi de consolider leurs activités.

5000.3111 « Achat de machines de bureau ». Des ventilateurs ?

Les ventilateurs sont prévus pour les bureaux de la Rue de Lausanne. Ceux situés à la Rue du Midi sont suffisamment frais en été.

5100.3012.10 « Hors DO – traitements temporaires » : Le mandat de la Ferme des Tilleuls est-il en traitement temporaire ?

Une chargée de projet temporaire a été engagée. Ce choix a été fait pour décharger la cheffe de service. Les montants des frais d'études (préavis no 1) en vue de l'élaboration du préavis seront validés au cours de l'année 2015 tel qu'il est procédé pour les autres projets d'études, soit par le biais du préavis à venir ou soit via la COFIN.

5100.3653.02 « Théâtre Kléber-Méleau ». On paie CHF 1.- de plus par habitant, qu'a-t-on de plus ?

On essaie par ce biais d'avoir le soutien des autres communes de la région. Le théâtre est défendu comme « Le Théâtre de l'Ouest » (au départ de Philippe Mentha). La subvention cantonale est subsidiaire aux subventions des communes partenaires. A noter que la Commune de Lausanne souhaitait diminuer sa subvention en 2015, finalement elle ne le fera pas.

Comment cela se passe-t-il en cas de déficit du Théâtre ?

Le Théâtre Kléber-Méleau doit réaliser ses projets en fonction des subventions publiques et des autres aides et leurs revenus. Les éventuels déficits du théâtre ne sont pas couverts par une nouvelle subvention.

5110.3123 « Electricité (consommation et installation) » : pourquoi une telle augmentation ?

Il s'agit d'une mauvaise imputation au budget 2014 et aux comptes 2013 (uniquement la consommation).

5115.3189 « Honoraires, cachets et prestations de tiers » et 3115.3102 « Annonces, affichage », pourquoi les affichages et les cachets augmentent ?

Il y a en réalité une diminution du montant des cachets, mais une augmentation des affichages. Il y a les impôts à la source à prendre en compte (typiquement pour des artistes français). L'affichage est adapté aux comptes 2013.

5117 Festimixx : quelle différence avec les comptes 2012 ?

Le même : un résultat net de CHF 36'115.25

5120.3189 « Honoraires, cachets et prestations de tiers ». Pourquoi un doublement du compte ?

Il a été décidé de mandater l'ECAL pour créer une nouvelle ligne graphique pour la Piazzetta. Il s'agit dans ce compte des prestations d'artistes.

5121.3189 « Honoraires, cachets et prestations de tiers ». Pourquoi un triplement du compte ? :

Il a été décidé d'engager des artistes professionnels pour la saison musicale. L'idée est de faire une saison musicale avec des amateurs (l'école de musique de Renens, les élèves, les enseignants, etc..) renforcés par des professionnels. Ceci explique l'augmentation du budget.

Combien de concerts supplémentaires ?

Il est prévu entre 3 et 4 pour la saison 2015.

5150.3653 « Prix pour mérites divers ». Pourquoi un doublement du budget ?

Il est prévu un nombre plus important de mérites en 2015.

5180.3011.01 « Bibliothèque publique, Personnel DO - traitements » : 0.8 EPT supplémentaires, pourquoi ?

En 2007 le Conseil communal acceptait un préavis d'agrandissement de la bibliothèque. Ce préavis contenait aussi une augmentation du personnel pour la bibliothèque. Depuis 2007, ce poste n'a pas été pourvu. Cette année la Municipalité a décidé de porter au budget les 0.8 EPT pour un assistant en information documentaire. A noter que ce nouveau poste n'aura aucune influence sur les heures d'ouverture.

5190.3011.01 « Salle de spectacles – Personnel DO - traitements » : 0.1 EPT pour CHF 100'000.- (différence budget 2015 – Budget 2014) ?

Le poste est maintenant à 1 EPT par rapport à 2013.

5311.4512.01 « Rbt frais de scolarisation enfants requérants d'asile » : Y a-t-il un afflux de requérants d'asile ?

Les chiffres pour le budget 2015 sont transmis par les établissements scolaires selon une estimation du nombre d'élèves requérants d'asile et du montant remboursé par le Canton. A savoir que le montant qui doit être remboursé par élève est actuellement en discussion et qu'à ce jour, la Commune de Renens n'a toujours pas reçu le remboursement du Canton pour le 2ème semestre 2013. A part l'établissement primaire Est qui a tenu compte d'une augmentation, les autres établissements sont restés identiques au budget 2014.

5311.3188 « Frais de transport des élèves » : quelle explication à l'augmentation ?

Le transport d'élèves est réparti entre le bus scolaire communal et la société ScolaCar. L'augmentation est liée à l'ajustement des effectifs entre primaire Est et Ouest, après une année de fonctionnement. Il est prévu en 2015 de faire plus de transports par le bus communal et moins par ScolaCar. Le chauffeur du bus scolaire communal est rattaché au dicastère Culture-Jeunesse-Sport. Les kilomètres parcourus seront toutefois équivalents à ceux des années précédentes.

Sécurité Publique – SPOP – Informatique

La thématique de la sécurité en ville est importante pour la Municipalité. Pour ce faire, elle doit répondre à un certain nombre d'exigences en termes de personnel. En conséquence, le budget 2015 prévoit une augmentation de personnel. La commission des finances note que le budget PolOuest a été accepté à l'unanimité le 24 septembre 2014.

Remarque de la Commission des finances : aucun membre de la commission des finances n'est membre du conseil intercommunal. Les budgets (et les comptes) de la PolOuest ne sont transmis à la Commission des finances qu'après leur acceptation par le conseil intercommunal. Cette façon de faire n'est pas idéale.

Réponse du dicastère : à la création de l'association PolOuest, les communes ont délégué les compétences au conseil intercommunal et non aux divers conseils communaux des communes de l'association. C'est donc au conseil intercommunal de travailler et de rapporter aux diverses commissions des finances communales. Il est vrai qu'avoir un ou des membres des diverses commissions des finances au conseil intercommunal serait logique. Pour la Commune de Renens, les membres sont Verena Berseth (Fourmi Rouge), Jacques Berthoud (PLR), Rolf Kung (UDC), Nicolas Freymond (Fourmi Rouge), Elodie Joliat (PLR), Alberto Mocchi (Les Verts), Aso Piroti (PSR), Victoria Ravaioli (PSR) et Ranjini Sivanesan (Fourmi Rouge). La souveraineté du conseil intercommunal est respectée selon la loi sur les communes : les budgets ne peuvent être transmis avant leur validation par ledit conseil intercommunal.

6000. 3185 « Honoraires pour prestations PolOuest » : la ligne a disparu, pourquoi ?

Le contrat a été renégocié pour la police du commerce.

6015.3101.01 « Production de cartes à gratter » : Pourquoi le montant de CHF 10'000.- a-t-il disparu ? Quelle est la politique sur les macarons et cartes à gratter ?

La Commune acquiert des macarons (cartes à gratter). Le budget 2013 a été fait sur les résultats précédents. On a observé une hausse en 2014, le budget a donc été conservé. Les cartes à gratter coûtent cher à la production, il n'y a pas de gestion de stock. On note une augmentation de la vente des macarons :

2011 : CHF 102'000.-

2012 : CHF 152'000.-

2013 : CHF 160'000.-

6100 « Corps de police »

La différence entre les budgets 2014 et 2015 s'explique presque uniquement par l'augmentation du personnel. 90 % du budget concerne la masse salariale. Si l'on ajoute les primes de fidélité, on arrive à 94 % de l'augmentation. Il y a aussi un impact dû à la recapitalisation de la caisse de pension. Selon la LOPV (Loi sur l'organisation policière vaudoise), il faut 76 policiers pour assurer la sécurité sur le territoire de la PolOuest (actuellement, 72 EPT, y compris 6 aspirants). L'objectif de 76 ne sera pas atteint en 2015.

6100.3651 « Observatoire de la sécurité ». Y a-t-il un projet particulier ?

Le montant de CHF 30'000.- porté au budget 2015 comprend :

- Le financement de la demande communautaire du Parc des Cèdres*
- Le financement d'événements en lien avec les thématiques de l'observatoire de la sécurité*
- Le mandat d'accompagnement pour la gestion de la problématique des marginaux*

6100.3163 « Location de caméras de surveillance ». CHF 7099.90 aux comptes 2013, CHF 0.- au budget 2014 et CHF 14'200.- au budget 2015. Y aura-t-il plus de caméras en 2015 ?

Ces montants correspondent au préavis accepté par le Conseil communal. La valeur nulle au budget 2014 s'explique par un oubli (il y aura bien une somme aux comptes 2014).

6160 « Protection Civile » : Pourquoi la participation à la Protection Civile augmente-t-elle alors qu'il s'agit d'une tâche cantonale ?

La participation à la PC se calcule au nombre d'habitants de la Commune. En 2014 il y a eu un problème de personnel à adapter au budget. En 2013 la Commune de Prilly a adhéré à l'ORPC.

De plus, les comptes 2013 comprenaient un solde en faveur de la Commune de Renens de CHF 30'253.84 pour lequel aucun transitoire n'avait été fait vu que l'information a été reçue après le bouclage des comptes.

Charges**111.3011 :**

CHF +14'006.50.-

111.3040 :

CHF +11'996.80.-, part employeur à la caisse intercommunale de pension augmentée de 3 % à partir du 1^{er} janvier 2014 et ceci pour une durée de 17 ans

111.3090 :

CHF + 2'461.05.-, ce compte enregistre le perfectionnement du personnel professionnel, entre autres, dans les séminaires des associations cantonales et fédérales

111.3161 :

CHF +5'264.15.-

350.3110 :

CHF +9'265.60, ce compte a été ajusté aux charges réelles de 2013 ainsi qu'aux perspectives d'achats de 2015

350.3120 :

CHF +5'345.-, ce compte a enregistré en 2013 un montant d'environ CHF 12'000.- concernant les charges de Dessus-Le-Mont, dont une importante partie a été refacturée à l'EVAM dans le compte 350.4360. Ces charges devraient se répéter en 2014 et en 2015. De plus, il a été prévu un montant de CHF 7'000.- pour le chauffage du local des Baumettes dont l'assainissement sera terminé.

350.3141 :

CHF -12'553.60.-, les factures concernant les diverses mesures d'assainissement dans la construction des Baumettes à Renens se sont élevées à CHF 13'819.70.- en 2013. Elles étaient entièrement couvertes par un subside de l'Office Fédéral de la Population (OFPP) enregistré dans le compte 350.4511

350.3180 :

CHF +3740.60.- primes d'assurances de choses : CHF 12'000.-, frais de ramassage des déchets : CHF 3'000.- (CHF 350.- en 2013).

660.3011 :

CHF +7'768,55.-, Directives du SSCM (Service de Sécurité Civile et Militaire) cantonal de passer à deux officiers de piquet par semaine en lieu et place de un auparavant, à partir de 2014.

660.3013 :

CHF +14'015.80.-, ce compte a été ajusté aux perspectives de service d'instruction de 2015.

660.3060 :

CHF +4'259.15.-, un montant de CHF 4'000.- a été prévu en 2015 pour couvrir les indemnités versées aux officiers de piquet pour l'utilisation de leur véhicule privé. De plus, ce compte a été ajusté aux perspectives de service d'instruction de 2015.

660.3110 :

CHF +2'093.-

661.3040 :

CHF +8'474.80.-, part employeur à la caisse intercommunale de pensions augmentée de 3 % à partir du 1^{er} janvier 2014 et ceci pour une durée de 17 ans.

661.3090 :

CHF +1'316.-

661.3110 :

CHF +56'672.65.-, il a été prévu d'acheter un véhicule neuf pour CHF 48'000.- en 2014 ainsi qu'un autre en 2015.

661.3155 :

CHF +6'952.35.-, entretien des véhicules fournis par le SSCM à charge de l'ORPC à partir de 2015.

661.3186 :

CHF +3'825.50.-, ce compte va enregistrer une prime d'assurance supplémentaire pour le véhicule acquis ainsi que deux autres primes relatives aux véhicules du SSCM dont les charges seront transmises à l'ORPC à partir de 2015.

Soit un total de CHF +141'078.40.-

Revenus**111.4368 :**

CHF -12'641.15.-, en 2013, annulation des factures de la caisse cantonale vaudoise de compensation AVS concernant les APG indûment versées (opération ARGUS – factures périmées)

350.4271 :

CHF -3'190.-

350.4511 :

CHF -14'201.-, les factures concernant les diverses mesures d'assainissement dans la construction des Baumettes à Renens se sont élevées à CHF 13'819.70.- en 2013. Elles étaient entièrement couvertes par un subside de l'Office Fédéral de la Population OFPP enregistré dans le compte 350.4511

661.4350 :

CHF +3'600.-, liquidation (vente) de matériel obsolète.

661.4368 :

CHF -23'499.65.-, en 2013, annulation des factures de la caisse cantonale vaudoise de compensation AVS concernant les APG indûment versées (opération ARGUS – factures périmées).

Soit un total de CHF -49'931.80.-

62 « Service de la Population » : Un 0.6 EPT a-t-il disparu ?

Le Service de la Population dépend du service informatique, il y a une masse de mutation qui a diminué (une partie transféré au canton, la cyber administration communale, etc...). On observe un meilleur rendement à tel point que la salle d'attente sera modifiée (diminuée en taille) par rapport à ce que prévoyait le préavis.

6200.3511.02 « Remboursement émoluments documents d'identité » (et 6200.4311 « Emoluments documents d'identité »): Comment cela se passe-t-il avec les cartes d'identités ?

La Commune émet les cartes d'identité simples, les cartes d'identité numériques se font à Lausanne. Au lieu de reverser au canton 60 %, on ne verse plus que 40 %.

6200.4312 « Émoluments » : Que regroupe ce compte ?

Les arrivées dans la Commune, on encaisse la somme, et on reverse 40 % au canton.

6900.3111 « Service informatique – Achat de matériel et logiciels ». Qu'est-ce que l'extranet du Conseil communal ?

L'idée est de préparer une plate-forme d'échange du Conseil communal pour un meilleur échange de documents sans papier entre l'administration et le Conseil communal.

6900.3162 « Maintenance et licences contractuelles » : Ce compte ne devrait-il pas varier en fonction du nombre de poste de travail ?

Pour l'instant, la Commune achète en fonction des besoins chaque année (ex : le logiciel de traitement de texte word n'est pas acheté chaque année, mais une mise à jour est faite une version sur deux). Les achats de logiciels sont faits en fonction des migrations. Pour les serveurs, c'est différent : en cas de virtualisation, il faut racheter le serveur hardware et sa suite logicielle. Microsoft oblige à acheter une assurance.

6900 « Service informatique » : est-ce que le site internet est compris dans ce compte, et quelles sont les prestations ?

Non, le site internet est détaillé à la section 1040.

6900.3185 « Honoraires et études » : 20 % du traitement des salaires du service informatique. Comment arriver à un tel montant ? En ajoutant la maintenance, cela fait largement plus.

Il faut des compétences extrêmement spécifiques dans un domaine. Ces compétences spécifiques ne sont pas disponibles au service informatique communal. Le montant couvre environ un jour par mois et par type d'objet à traiter (ce qui représente environ CHF 1600.- la prestation).

SECURITE SOCIALE

Il a été décidé pour le budget 2015 d'augmenter légèrement les subventions de certaines associations, en particulier celles qui offrent des cours de français et d'alphabétisation. En outre, un élément nouveau apparaît au budget 2015 : la création d'un groupe « bébé » à la crèche-garderie La Farandole à 65 % (matin – repas et sieste, pas sur l'entier de la journée). Au niveau personnel cela se traduit par une augmentation de 0.9 EPT pour l'éducatrice. L'augmentation de 0.3 EPT pour une employée de maison est en partie tributaire de ce nouveau groupe bébé, ainsi que pour renforcer l'intendance générale.

7100.3655.02 « Participation RNS au déficit du foyer Ste-Famille » : Les comptes 2013 font apparaître un montant de CHF 428'456.55.-, le budget 2014 un montant de CHF 600'000.- et la même somme est portée au budget 2015. Pourquoi ?

Le préavis 109-2011 accepté par le Conseil communal prévoyait 40 places en 2012, puis 45 places en 2013 et, dès 2014, 50 places. Il s'agissait d'estimations pour les budgets 2013 et 2014. Pour 2015, le montant sera plus précis. Au final, on prévoit pour 2015 51 places. A noter que pour 7 trotteurs il faut une éducatrice, pour 10 moyens une éducatrice, etc... Les 51 places seront une valeur maximum pour utiliser au mieux le personnel.

7105 « Réseau accueil de jour Renens-Crissier » : Peut-on espérer que ce réseau s'agrandisse avec d'autres communes environnantes ?

Il y avait déjà un partenariat avec Crissier pour les accueillantes en milieu familial, la collaboration s'est donc faite naturellement avec la Commune de Crissier. Les communes d'Ecublens et de Chavannes-près-Renens font partie d'un autre réseau avec des barèmes tarifaires différents. Pour imaginer établir un réseau plus grand, il y aurait de grandes négociations à mener pour accepter des barèmes tarifaires identiques. La LAJE n'a pas souhaité créer des réseaux de district, mais laisser la liberté aux communes qui souhaitent s'associer entre elles.

7111 « Accueil collectif de jour ». Est-il prévu un agrandissement des structures?

Oui, en 2017 et en 2018

7112 « Garderie La Farandole, Rue de l'Industrie 2-4 ». Il y a 65 % de bébés. Pourquoi pas 100 % ?

Après une période d'exploitation, la directrice a pu optimiser l'espace. Les nouveaux espaces à disposition permettent de créer 5 places bébés à 65 %, ce taux a été calculé en fonction des groupes présents. Il faut avoir une vision transversale de l'exploitation de la garderie. Il y a très peu de places bébé à Renens : 10 au Tournesol et 5 à la Farandole (+10 places aux Baumettes pour les employés, si les bébés des employés sont moins que 10, le solde est prévu pour les bébés de Renens). Il y a peu de places en général. De plus, il faut aussi assurer le suivi car un bébé devrait obtenir par la suite sa place trotteur.

712 « Accueil familial de jour ». Quelle est l'augmentation des places d'accueil ?

Il s'agit là d'une optimisation. Il y a peu d'accueillantes en milieu familial supplémentaires (47 en moyenne en 2014 avec un objectif de 50 en 2015), mais il y a plus d'enfants par accueillante. Ce qui signifie au final qu'il y a plus d'heures d'accueil « enfants » prévues en 2015 (223'450 heures prévues). Les heures sont notifiées par les accueillantes, puis saisies informatiquement, pour être finalement facturées aux parents. Une accueillante en milieu familial peut accepter 5 enfants en même temps, y compris les siens (Les indemnités horaires versées à l'accueillante sont les mêmes quelque soit l'âge de l'enfant).

7150 « Ludothèque ». Pourquoi un doublement de la subvention ?

Actuellement, l'association Le Potiron gère la ludothèque exclusivement avec des bénévoles. La volonté de la ludothèque est d'engager un employé qui serait à 20 %. Ce doublement de la subvention permettra à l'association de consolider cet engagement.

7154.3011.01 « Service dentaire – Personnel DO - traitements ». Pourquoi une baisse ?

Le personnel a changé, l'assistante dentaire est plus jeune.

7154 « Service dentaire ». Y a-t-il des contentieux avec la facturation ?

Pas plus qu'ailleurs. Les factures sont payées dans les délais légaux.

7154.3193 « Cotisations » : La cotisation passe de CHF 1550.- (comptes 2013) à CHF 2500.- (budget 2014). Pourquoi ?

Auparavant Mme Marmy, Médecin Dentiste à la clinique dentaire scolaire, profitait de la cotisation de son mari, lui aussi membre de la SSO. Pour être conforme à la loi, le budget 2015 inclus pour la première fois cette cotisation en tant que membre individuel au nom de Mme Marmy.

7156 « APEMS Léman (Censuy dès 08.2015) » : pourquoi la suppression du poste présent en 2014 ?

Les autres années, les postes vacants étaient inscrits au budget. Dès 2015, on inscrit les postes réels. On peut faire des variations de personnel en fonction des inscriptions du

matin, de l'après-midi et des jours de la semaine. On économise structurellement, mais on s'adapte aux besoins. C'est la même explication pour le compte 7156.3011.01. 0.2 EPT vacant au Léman, 0.15 EPT vacant au 24-Janvier.

7159 « Réfectoire scolaire du Temple » : quelle est la fréquentation en moyenne en fonction du budget ?

Le budget est basé sur 35 places auxquelles s'ajoutent 10 places de pique-nique. A fin 2014 : 26 enfants inscrits. Ces chiffres devraient augmenter en 2015. A noter que si les places pique-nique ne sont pas utilisées, il est d'usage d'augmenter les places normales.

7302 « Mini-PIC / Programme d'intégration cantonal » : Les charges et les revenus ne devraient-ils pas être identiques ?

Oui, mais il y aura CHF 4000.- de différence pour cause de matériel pas complètement pris en charge par le canton.

7310.3101 « Imprimés et fourniture de bureau ». Pourquoi une telle augmentation ?

Il s'agit d'une ventilation dans le service. Cela concerne les impressions, mises en page, flyers, journal, suppléments, tirage photo, préalablement comptabilisés sous le compte 7310.3199 "frais divers"

7310.4515 « Participation fédérale et cantonale » : pourquoi une diminution ?

Une partie est incluse dans le Mini-PIC (section 7302). Le mécanisme est le suivant : la Confédération verse au canton qui verse ensuite à la Commune.

La Commission des finances note que l'intitulé du compte n'est pas clair. Il devrait être le suivant : « Participation fédérale » puisque la subvention cantonale est complètement incluse dans le compte 7302.4515 « Participation cantonale ».

7600.3655.05 « Subvention organismes coopération et développement ». Pourquoi est-ce dans le dicastère Sécurité Sociale et non Administration Générale ?

L'idée de la subvention FEDEVACO est de pouvoir soutenir des projets déjà contrôlés par cet organisme spécialisé en la matière. C'est le dicastère Sécurité Sociale qui a initié le projet, suite à une présentation de la FEDEVACO à la Conférence des Municipaux et Chefs des affaires sociales de l'Ouest lausannois, en 1993.

7620.3515 « Facture Sociale » :

Les chiffres précis des sous-sections (7620.3515.01, 7620.3515.02, etc..) ne sont connus qu'aux comptes (et non au budget)

7640.3655.01 « Subventions ordinaires habitations à loyer modéré ». La subvention baisse, y a-t-il un lien avec la démolition de bâtiment ?

Non, selon l'évolution de la situation des locataires, certains voient leurs revenus dépasser les normes en la matière. La subvention n'étant plus versée, le montant global à charge de la Commune diminue.

Cela signifie-t-il que l'on n'a pas maintenu le nombre d'habitations à loyer modéré ?

Le nombre a été maintenu. Il y en aura de nouveaux avec d'autres quartiers et certains qui seront retirés des aides au terme de la durée légale des subventionnements.

7650.4525 « Emploi – Participation autres communes à Contact-Chômage ». *Il y a une augmentation du nombre des demandeurs renanais. Quelle en est la raison ?*

La participation est en fonction du domicile du demandeur. C'est un service de proximité qui n'est pas subventionné par l'assurance chômage. Contact-Chômage est une structure associative qui dépend de l'EFRE et qui vient en soutien aux chômeurs (écriture d'une lettre, CV, etc..).

Au vote, la commission des finances

- 1.) *accepte le budget 2015 de la commission intercommunale Mèbre-Sorge par 7 OUI, 0 NON et 2 Abstentions*
- 2.) *accepte le budget 2015 de la commission intercommunale sur la station d'épuration STEP par 7 OUI, 0 NON et 2 abstentions*
- 3.) *accepte le budget 2015 du SDIS de Malley par 9 OUI, 0 NON, 0 abstentions*
- 4.) *accepte le budget 2015 de la Commune de Renens par 9 OUI, 0 NON et 0 abstentions*

M. le Président ouvre la discussion générale sur les budgets 2015, à savoir:

- a) de la Commune de Renens
- b) de l'organisme intercommunal Mèbre-Sorge
- c) de la station d'épuration des eaux usées et de traitement des boues de l'agglomération lausannoise "STEP" à Vidy
- d) de l'Entente intercommunale SDIS Malley

ainsi que sur le plan des investissements de la Commune de Renens pour les années 2014 à 2018.

- **M. Didier Divorne, Fourmi rouge**

*Monsieur le Président,
Mesdames et Messieurs les conseillers communaux,
Mesdames et Messieurs les conseillers municipaux,*

J'ai le plaisir de vous faire part de la position du groupe POP/Fourmi rouge en ce qui concerne le budget 2015.

Un budget, c'est une moisson de chiffres de toute sorte, qui se mélangent et s'entrechoquent. Reste des consolidations qui sont finalement les chiffres les plus intéressants. Au niveau de notre Commune, nous nous retrouvons avec des charges prévues de 116 millions et un déficit

imaginé d'un peu plus de 3 millions. Le chiffre rassurant est celui de l'autofinancement qui reste positif à 1 virgule six millions.

Cependant, le budget n'est pas qu'une addition juste d'une myriade d'estimations de dépenses ou d'encaisses. De loin pas. Le budget est un des actes politiques majeurs d'une commune qui se répète 5 fois pendant la législature. Un programme politique, ou très concrètement pour nous notre programme de législature qui n'aurait pas les moyens de ses ambitions ne servirait à rien. Le nerf de la guerre est et reste, même si c'est un peu malheureux, l'argent qui servira à donner corps aux différentes politiques, quelles que soient leur nature.

Ce budget a plusieurs caractéristiques. Un axe fort concerne Renens entre ses propres murs, avec une augmentation des aides apportées aux associations et aux espaces destinés à la population. Le "vivre ensemble" doit rester un point fort à Renens et notre Municipalité a été bien inspirée d'augmenter son aide afin que les différentes associations, clubs et autres lieux culturels puissent non seulement survivre, mais également s'épanouir et gagner de nouveaux membres, gagner un nouveau public. A l'heure d'Internet, de la consommation rapide et du "chacun pour soi, Dieu pour tous", arriver à réunir des personnes en chair et en os est devenu un vrai défi très difficile à relever.

Un autre axe concerne le placement de Renens au sein de notre district. Nous commençons à sentir les prémises de la mue que Renens va effectuer ces prochaines années. Peu d'impacts financiers visibles sur ce budget 2015, mais il faut garder à l'esprit que les investissements vont prochainement massivement augmenter sur notre territoire, avec l'apport de subventions fédérales et cantonales pour certains objets. Renens a donc non seulement pris le chemin de conforter sa position de chef-lieu du District de l'Ouest, mais va également et très clairement se placer ces prochaines années comme étant le centre de gravité de toute l'agglomération Lausanne - Morges. Et c'est, à y bien regarder, une très bonne nouvelle pour notre Ville.

Notre groupe politique a participé aux travaux de la commission des finances et est convaincu que ce budget 2015, bien que déficitaire, est bel et bien le budget à adopter. Nous voterons donc en faveur de ce budget et nous vous invitons à faire de même, à l'instar du vote unanime de la commission des finances.

J'aimerais terminer en remerciant notre Municipalité pour sa dynamique. Notre Municipalité qui arrive à de très bons résultats, avec un merci spécial, dans le cadre de ce budget, à Jean-François Clément, notre ministre des Finances, à M. Perrin, notre boursier communal et à Mme Favre, son adjointe. Le document présenté a encore gagné en clarté et en lisibilité. D'une façon surprenante, mais là je vous chicane un peu, il en devient presque agréable à lire. Soyez-en sincèrement remerciés.

Pour conclure et toujours en relation avec ce budget 2015, je tiens à remercier chaleureusement Marianne Huguenin, notre Syndique, qui se dévoue corps et âme pour sa commune et qui, année après année, avec une conviction et une énergie impressionnante, hisse très haut les couleurs de notre drapeau communal dans le paysage politique vaudois et Suisse. Elle est à quelque part la clé de voûte de ce budget et nous sommes très conscients de ce que nous lui devons. Merci Marianne, et merci à vous pour votre attention.

La parole n'étant plus demandée, M. le Président donne la parole à la Municipalité

- **M. Jean-François Clément, Conseiller municipal**

Bonsoir Mesdames et Messieurs,

Beaucoup de choses ont été dites sur le budget. Je crois que ce budget, effectivement, traduit les intentions de la Municipalité. C'est un travail d'équipe à toutes les étapes, c'est un travail qui se fait avec tous les dicastères, avec tous les chefs de service, il y a un consensus qui est instauré chez nous. Une fois que nous nous sommes mis d'accord sur les projets à initier et le phasage de ceux-ci, il y a un énorme travail qui est fait aux Finances et c'est vrai que je bénéficie d'un service avec un chef de service extrêmement compétent. Ensuite il y a le travail qui a été fait avec la Commission des finances, le budget 2015 est abordé en toute transparence. Et je crois que le document, tel que présenté, est vraiment soutenu par l'entier de votre Municipalité et je vous invite à aller dans ce sens.

La parole n'étant plus demandée, M. le Président parcourt le budget communal chapitre par chapitre.

- Préambule – pages roses I à XVIII

M. le Président ouvre la discussion sur le chapitre: Préambule.

La parole n'est pas demandée.

- Administration générale – Personnel: pages 2a à 12b.

M. le Président ouvre la discussion sur le chapitre : Administration générale-Personnel.

La parole n'est pas demandée.

- Finances et cultes: page 13a à 17b

M. le Président ouvre la discussion sur le chapitre : Finances et cultes.

La discussion n'est pas demandée.

- Centre technique communal: pages 18a à 45b

M. le Président ouvre la discussion sur le chapitre : Centre technique communal.

La discussion n'est pas demandée.

- Direction urbanisme et travaux: pages 46a à 47b

M. le Président ouvre la discussion sur le chapitre : Direction urbanisme et travaux.

La discussion n'est pas demandée.

- Culture-Jeunesse-Sport: page 48a à 61b

M. le Président ouvre la discussion sur le chapitre: Culture-Jeunesse-Sport.

La discussion n'est pas demandée.

- Sécurité publique – Informatique - Population: page 62a à 66b

M. le Président ouvre la discussion sur le chapitre : Sécurité publique – Informatique-population.

La discussion n'est pas demandée.

- Sécurité sociale: pages 67a à 82b

M. le Président ouvre la discussion sur le chapitre : Sécurité sociale.

La discussion n'est pas demandée.

- Comptes de fonctionnement par nature: pages vertes 83 à 86

M. le Président ouvre la discussion sur le chapitre : Comptes de fonctionnement par nature.

La discussion n'est pas demandée.

- Comptes d'investissements par direction: pages 87 à 99

M. le Président ouvre la discussion sur le chapitre : Comptes d'investissements par direction.

La discussion n'est pas demandée.

- Comptes d'investissements par nature: pages 100 à 107

M. le Président ouvre la discussion sur le chapitre : Comptes d'investissements par nature.

La discussion n'est pas demandée.

M. le Président ouvre la discussion générale sur le budget 2015 de la Commune de Renens

La discussion n'est pas demandée.

- Budget 2015 de la commission intercommunale Mèbre-Sorge

M. le Président ouvre la discussion sur le budget Mèbre-Sorge.

La discussion n'est pas demandée.

- Budget 2015 de la commission intercommunale de la Station d'Épuration des eaux usées de Vidy (STEP)

M. le Président ouvre la discussion sur le budget de la STEP.

La discussion n'est pas demandée

- Budget 2015 de l'Entente intercommunale SDIS Malley.

M. le Président ouvre la discussion sur le budget de l'Entente intercommunale SDIS Malley.

La discussion n'est pas demandée.

M. le Président ouvre une dernière fois la discussion sur les budgets 2015 de manière générale.

La parole n'étant pas demandée, M. le Président clôt la discussion et demande à M. Vincent Keller, Président de la Commission des finances, de procéder à la lecture des conclusions.

Le Conseil communal de Renens

Vu le projet présenté par la Municipalité

Où le rapport de la Commission des Finances,

Considérant que cet objet a été porté à l'ordre du jour,

ADOPTE les budgets 2015

- 1. de l'Organisme intercommunal Mèbre-Sorge,*
- 2. de la station d'épuration des eaux usées et de traitement des boues de l'agglomération lausannoise "STEP" à Vidy,*
- 3. de l'Entente intercommunale SDIS Malley,*
- 4. de la Commune de Renens, présentant un excès de charge de CHF 3'204'900.-.*

PREND ACTE

du plan des investissements de la Commune de Renens pour les années 2014 à 2018

- C'EST À L'UNANIMITÉ, MOINS QUATRE ABSTENTIONS, QUE LE BUDGET 2015 DE L'ORGANISME INTERCOMMUNAL MÈBRE-SORGE EST ACCEPTÉ.
- C'EST À L'UNANIMITÉ, MOINS TROIS ABSTENTIONS, QUE LE BUDGET 2015 DE LA STATION D'ÉPURATION DES EAUX USÉES ET DE TRAITEMENT DES BOUES DE L'AGGLOMÉRATION LAUSANNOISE "STEP" À VIDY EST ACCEPTÉ.
- C'EST À L'UNANIMITÉ, MOINS UNE ABSTENTION, QUE LE BUDGET 2015 DE L'ENTENTE INTERCOMMUNALE SDIS MALLEY EST ACCEPTÉ.
- C'EST À L'UNANIMITÉ QUE LE BUDGET 2015 DE LA COMMUNE DE RENENS, PRÉSENTANT UN EXCÉDENT DE CHARGE DE CHF 3'204'900.-, EST ACCEPTÉ.

- **M. Jean-François Clément, Conseiller municipal**

Merci beaucoup pour ce vote de confiance à ce budget qui va permettre de développer encore plus les infrastructures et les prestations au sein de notre Ville. J'aimerais aussi remercier la Commission des finances pour son travail, sa motivation, sa présence et ses questions toujours percutantes qui nous obligent à emmener aussi des dossiers de belles factures. Merci à vous.

M. le Président remercie M. Vincent Keller ainsi que les membres de la Commission des finances pour leur travail.

12. Rapport de commission – Préavis N° 58-2014 – Crédit d'ouvrage pour l'élargissement du passage inférieur du Léman et la création d'un trottoir ouest sur le tronçon supérieur de la rue du Léman

M. le Président prie Mme Patricia Zurcher Maquignaz, Présidente-rapporteuse de la commission de se rendre à la table des rapporteurs afin de donner lecture de son rapport.

- **Mme Patricia Zurcher Maquignaz**, Présidente-rapporteuse de la commission donne lecture de son rapport.

La commission s'est réunie le 17 novembre 2014 à 19h00 dans les locaux du Centre technique communal. Elle était composée des conseillères et conseillers suivants : Richard Neal, Yolan Menoud, Gisèle Martin, Florian Gruber, Byron Allauca, Antonio Lepore et Patricia Zurcher, présidente rapporteure.

La Municipalité était représentée par Mme Tinetta Maystre, Municipale Urbanisme et travaux, M. Jean-François Clément, Municipal Finances et Cultes, de M. Christophe Sarda, chef du service Travaux et de M. Martin Hofstetter, chef du service Urbanisme.

Cadre du préavis

Une brève présentation des principaux éléments du préavis 58-2014 nous a été faite par Mme Tinetta Maystre, qui a rappelé à cette occasion que le passage inférieur du Léman date de 1911, qu'il est l'un des seuls points de franchissement des voies CFF à Renens, et qu'avec

l'augmentation de la circulation, ce franchissement est devenu problématique et exige depuis longtemps déjà d'être amélioré. De plus, il constitue sur le territoire communal le seul franchissement ouvert aux véhicules de grand gabarit.

Mme Maystre nous a rappelé aussi qu'à la demande de Renens, le passage inférieur du Léman (PiL) figure désormais dans la liste des projets d'agglomération (PALM 2007) pouvant prétendre à une subvention du fonds d'agglomération, ce qui parle en faveur de sa réalisation.

En 2009 d'ailleurs, la Municipalité avait déjà commandé une étude d'avant-projet de nouveau passage sous les voies CFF pour les piétons et les cyclistes à l'Ouest de la rue du Léman. Mais les coûts de réalisation estimés s'étant révélés très élevés pour une efficacité somme toute assez limitée, la réalisation à court terme d'un tel ouvrage avait été jugée insatisfaisante et prématurée.

La possibilité, identifiée dans un second temps seulement, de coordonner la réalisation de ce projet avec d'autres projets menés par les CFF (nouvelles voies et création d'un saut-de-mouton) a été l'élément déclencheur du présent préavis.

En effet, cet élément permet à la Ville de Renens de réduire sensiblement les frais d'étude et de réalisation. L'élargissement du PiL fait partie désormais du saut-de-mouton que CFF Infrastructure prévoit de réaliser d'ici à 2020, et cette collaboration permet de proposer un projet global d'élargissement de la route plutôt qu'un second tube séparé réservé à la mobilité douce, qui aurait coûté l'équivalent, tout en offrant une variante bien moins intéressante.

Avec l'élargissement prévu, les automobilistes, les cyclistes et les piétons pourraient désormais se partager un seul et même ouvrage aux dimensions généreuses.

L'ouvrage tel que prévu offrira un gabarit libre de 4.50 m de hauteur (ce qui le remettra aux nouvelles normes) et de 12 m de large, comprenant deux trottoirs de 1.80 m, ainsi que des bandes cyclables sur chaussée. Le planning des travaux à ce stade prévoit un début des travaux en été 2015 pour une mise en service au printemps 2019.

L'étude a été préfinancée jusqu'ici par les CFF; la Ville de Renens devra prendre en charge sa part des études et travaux, avec l'aide de subventions cantonale et fédérale, selon une clé de répartition validée par convention en mars 2013. La part à charge de la Commune de Renens est estimée à 45% des coûts totaux, soit entre CHF 5 et 6 millions de francs.

Sur ce montant, il y a lieu de déduire les subventions qui pourront être octroyées par le Service de la mobilité du Canton et le Fonds d'infrastructures de la Confédération, dont les montants ne sont pas encore définitifs à ce jour.

M. Sarda nous a rendu sensible au fait que durant les travaux, qui seront passablement lourds, on a prévu une période de fermeture au trafic qui durera entre 14 et 18 mois (cela en plusieurs phases), et que la Municipalité ferait tout son possible pour mettre en place des mesures d'accompagnement afin de minimiser les nuisances.

M. Hofstetter, enfin, a précisé que le montant final figurant dans le présent préavis n'inclut pas la participation du Canton et de la Confédération, dont on ne connaît pas encore les montants exacts.

Sur la base des éléments en possession de la Municipalité, on peut s'attendre au final à un total net après subventions TTC de 5 millions de francs.

Questions des commissaires

- Le nouveau passage (PiL) ne présentera-t-il pas des risques d'inondation accrus en raison des creusements prévus et de l'abaissement de la chaussée ?

Réponse: Non, car des grilles performantes seront posées pour drainer l'eau. De plus, d'autres travaux ont été planifiés ailleurs déjà pour répondre à ces problèmes-là (nouvel exutoire pour absorber les fortes eaux de pluie).

- Des barrières ont-elles été prévues en bord des trottoirs afin d'assurer la sécurité des nombreux enfants qui empruntent ce passage pour se rendre à l'école?

Réponse: Non, car ce passage n'a rien d'exceptionnel par rapport à d'autres routes et ne nécessite donc pas d'être traité d'une manière particulière.

- À ma connaissance, les mesures subventionnées du PALM le sont à hauteur de 40%. Comment se fait-il que la subvention attendue de la part de la Confédération n'est plus que de 10% ou 15%?

Réponse: C'est que les 40% en question se rapportent aux coûts annoncés en 2007 (cf PALM 2007), des chiffres qui avaient été largement sous-estimés. Mais au final, le taux de subvention pourrait être meilleur que prévu. Les chiffres du préavis ne sont pas basés sur des soumissions rentrées. Celles-ci viendront par la suite.

- Disposons-nous de l'argent nécessaire pour mener à bien ce projet ?

Réponse: Nous allons emprunter, mais cet emprunt figure déjà au plan des investissements. Rappelons que notre marge d'autofinancement est positive, et que ce sont des travaux de "rattrapage" que nous sommes obligés de faire, car le passage n'est plus aux normes.

De plus, c'est une véritable fenêtre d'opportunité qui se présente actuellement pour ce projet-là. La conjonction des travaux CFF et de notre projet nous permet de le mener à bon prix. En effet, plusieurs millions de francs seront pris en charge par les CFF.

- Le petit bâtiment situé sur le côté Est de la rue, en-dessous des imprimeries, sera-t-il détruit:

Réponse: Oui, il ne sera pas possible de le garder.

- Pourquoi ce choix de revenir à des trottoirs ouverts à l'intérieur du tunnel?

Réponse: L'option "tunnel pour piétons" est perçue comme peu rassurante par les usagers.

- A-t-il été envisagé de créer à l'avenir un troisième passage ailleurs?

Réponse: Un passage routier, non. Mais un passage pour les piétons et la mobilité douce, oui, dans le cadre du quartier de Malley.

- Mais ce tube ne sera-t-il pas perçu lui aussi comme dangereux par les usagers?

Réponse: Il sera plus large, car il comprendra aussi l'espace nécessaire aux vélos.

Les commissionnaires n'ayant plus de questions, les représentants sont remerciés pour leurs réponses.

Délibérations de la commission

Après avoir entendu les réponses à ses questions, la commission a délibéré. Bien qu'elle soit satisfaite des réponses qui lui ont été données, elle a émis le vœu suivant :

Vœu:

Les commissaires souhaitent que la Municipalité soit sensible et attentive au fait que le PiL est un lieu de passage très fréquenté par les enfants aux heures où ceux-ci se rendent à l'école ou en reviennent. Ils demandent que toutes les mesures nécessaires soient prises afin que les piétons qui emprunteront ce futur passage bénéficient d'une sécurité optimale.

Au vote, la commission accepte à l'unanimité les conclusions du préavis 58-2014 et propose au Conseil communal de la suivre dans cette décision, y compris sur le vœu qu'elle propose.

M. le Président ouvre la discussion sur ce rapport.

- **M. Didier Divorne, Fourmi rouge**

J'ai également un vœu par rapport à ce passage sous voie. Qui dit passage sous voie dit des tonnes et des tonnes de béton, dit des murs gris et tristes. Je pense qu'il faudrait profiter de l'occasion pour imaginer, là je vous fais confiance, il n'y a pas de souci, que ce soit, par exemple, une école ou un collectif de tagueurs ou je ne sais pas trop quoi, qui nous fasse une belle fresque, quelque chose de joli comme nous avons déjà dans d'autres sous voie.

Le vœu s'accompagne quelque part d'un autre vœu, c'est qu'en tout cas, et dans tous les cas, nous ne trouvons pas des panneaux publicitaires pour égayer la grisaille de ces murs mais plutôt des fresques faites par des enfants. Merci.

La parole n'étant plus demandée, M. le Président clôt la discussion et prie Mme Patricia Zurcher Maquignaz de procéder à la lecture des conclusions.

Le Conseil communal de Renens

Vu le préavis N° 58-2014 de la Municipalité du 3 novembre 2014,

Où le rapport de la Commission désignée pour étudier cette affaire,

Considérant que cet objet a été porté à l'ordre du jour,

ALLOUE à la Municipalité le financement nécessaire pour les travaux d'élargissement du passage inférieur du Léman et la création d'un trottoir ouest sur le tronçon supérieur de la rue du Léman d'un montant de CHF 6'800'000.- brut TTC avant déduction des subventions fédérale et cantonale estimées pour un montant de CHF 1'800'000.-.

Cette dépense sera financée par voie d'emprunt, conformément aux autorisations d'emprunter données par le Conseil communal.

Elle figurera dans le compte d'investissement du patrimoine administratif N° 3820.5010.120 "Rue du Léman - passage sous voies chantier 5 (PALM) et trottoir".

Cette dépense sera amortie en 30 ans, selon l'article 17b du règlement du 14 décembre 1979 (mis à jour au 1^{er} juillet 2006) sur la comptabilité des communes.

C'EST À L'UNANIMITÉ, MOINS DEUX ABSTENTIONS, QUE LES CONCLUSIONS DE CE PRÉAVIS SONT ACCEPTÉES.

- **Mme Tinetta Maystre, Conseillère municipale**

Mesdames et Messieurs les Conseillers,

Je voulais aussi vous remercier pour ce vote de confiance et m'exprimer sur les vœux qui ont été posés. Dire que nous les avons entendus et que nous allons en tenir compte. C'est un chantier important et nous souhaitons pouvoir répondre de façon positive à ces vœux.

Dire aussi que c'est vraiment une contribution importante pour renforcer nos infrastructures et apporter notre pierre à l'édifice pour le projet d'agglomération Lausanne-Morges qui se construit notamment avec ce type de projet.

M. le Président remercie Mme Patricia Zurcher Maquignaz ainsi que les membres de la Commission pour leur travail.

13. Rapport de commission – Préavis intercommunal N° 59-2014 – Centre Intercommunal de Glace de Malley SA (CIGM SA) – Augmentation du cautionnement communal d'un montant de CHF 5.0 millions en faveur du Centre Intercommunal de Glace de Malley (CIGM SA), permettant la construction d'un nouveau Centre sportif à Malley

M. le Président prie M. Vincent Keller, Président de la Commission des finances de se rendre à la table des rapporteurs afin de donner lecture de son rapport.

- **M. Vincent Keller**, Président de la commission des finances donne lecture de son rapport.

La commission des finances s'est réunie le mercredi 19 novembre 2014 à l'Espace Renens du Centre Intercommunal de Glace de Malley (CIGM) pour étudier le préavis 59-2014. La Municipalité de Renens était représentée par Madame la Syndique Marianne Huguenin ainsi que de Messieurs les Municipaux Olivier Golaz et Jean-François Clément. Monsieur le boursier Michael Perrin représentait le service des finances de la Ville de Renens. Ils étaient accompagnés par Monsieur Pierre Imhof, chef de projet « Métamorphose » de la Ville de Lausanne et de Monsieur Jean-Luc Piguet, Directeur du CIGM.

Introduction

Le présent préavis est déposé en même temps dans les trois communes partenaires Renens, Prilly et Lausanne. Une présentation du projet de nouveau centre sportif est faite à la Commission des Finances avec les différentes parties de l'étude de faisabilité (piscine olympique, patinoire de 10'000 places, patinoires d'entraînement ainsi que la salle prévue initialement pour l'escrime qui sera relocalisée et accueillera le tennis de table). Grâce à la participation du canton (CHF 30 millions) en lieu et place du remplacement de l'installation de froid, le coût d'une nouvelle patinoire avoisine la rénovation de l'ancienne. On note une synergie énergétique entre la production de froid et l'utilisation de la chaleur pour la piscine.

Le nouvel investissement qui se monte à CHF 158.0 millions nets (CHF 83.5 millions pour la piscine et CHF 74.5 millions pour la patinoire) sera couvert par un emprunt du CIGM et cautionné par les Villes de Lausanne, Prilly et Renens de la manière suivante :

- *Piscine: cautionnement à 100 % par la Ville de Lausanne*
- *Patinoire:*
 - *Prilly, cautionnement pour un montant de CHF. 5.0 millions*
 - *Renens, cautionnement pour un montant de CHF. 5.0 millions*
 - *Lausanne, cautionnement pour le solde, soit CHF 64.5 millions*

Ce nouveau cautionnement s'ajoutera à celui prévu dans la convention qui a pris effet le 1^{er} janvier 2012 entre les trois communes fondatrices et déjà accepté par le Conseil communal. Ainsi, le cautionnement en faveur du CIGM passera pour Prilly et Renens de CHF. 5.0 millions à CHF 10.0 millions chacune. Le solde du cautionnement demandé par les organismes prêteurs sera assuré par Lausanne.

Le cautionnement actuel de CHF. 25.0 millions en faveur du CIGM dont la dette actuelle se monte à CHF 12.0 millions, sera simultanément réduit au montant de la dette restante au moment de la démolition des installations et le solde reporté sur le nouvel investissement.

Concernant les frais de fonctionnement, 26 des 29 communes de Lausanne-Région ont accepté de couvrir le déficit supplémentaire au déficit historique de 2.6 millions en addition des trois communes de Renens, Prilly et Lausanne. Cela représente un montant de CHF 1.96 millions et ceci pour une durée de dix années, alors qu'actuellement c'est environ CHF 470'000.- par année de la part des communes de Lausanne-Région.

Le montant total pour Renens est estimé à CHF 900'000.- dès 2022.

Questions

Cautionnement pris en charge uniquement par Lausanne. Quel effet a-t-il sur le cautionnement unique de la piscine et sur l'utilisation ?

- *Cela n'a aucun effet. Lorsque le projet aux Près-de-Vidy a été abandonné, la Commune de Lausanne a continué d'assumer l'investissement de la piscine olympique couverte. Le terrain du CIGM appartient à la Ville de Lausanne. La piscine sera celle de toute l'agglomération lausannoise. Il y a une conséquence future : Lausanne assume CHF 2.87 millions par année qui n'est pas répartie entre les communes de Lausanne-Région. Concernant les écoles, il n'y aura pas de priorité spéciale pour les seuls élèves de Lausanne.*

Le canton participe pour CHF 30 millions sur le projet patinoire. Cela n'a pas encore été discuté et voté au Grand Conseil. Y a-t-il des risques de refus ?

- *Il y a un engagement très fort de deux conseillers d'État (Messieurs Broulis et Leuba) qui sont derrière le projet. Il y a peu de risques de refus de la part du Grand Conseil. A cela il faut ajouter le message fort de cautionnement des trois communes. Il est évident que les trois communes de Renens, Prilly et Lausanne n'iront pas seules dans le projet.*

Question du Naming : 5 millions qui sont considérés comme des recettes. Y a-t-il déjà un candidat ?

- *Toutes les patinoires ont un nom. Les montants ne sont pas connus. Le montant de 2.5 millions pour la patinoire est une estimation. Au final, cela ne regarde assez peu les incidences financières : le solde de cautionnement sera assuré par Lausanne. Le naming est envisagé, intégré dans la réflexion.*

Par rapport aux autres communes il y a eu « un engagement formel ». Que cela signifie-t-il ?

- *Rien n'est jamais évident. En février 2015 est agendée une séance avec tous les conseillers communaux de Lausanne-Région. Actuellement seules les Municipalités se sont engagées formellement. Ensuite, les conseils communaux doivent discuter et voter les préavis formels : une convention sera écrite et acceptée ou non par les conseils communaux. Il y a un principe de clef de répartition (impôt, distance au CIGM, existence ou non de piscines couvertes ouvertes au public, etc..) actuellement en discussion. Ce principe a déjà reçu un avis favorable de certaines collectivités.*

C'est bien parce qu'il y a Lausanne-Région qu'il faut deux préavis distincts (cautionnement de Renens, Prilly et Lausanne) et le second concernant la convention et la répartition des charges de fonctionnement. Il est clair que sans l'acceptation des trois communes historiques, le projet ne se fera pas.

Il y a une claire volonté des Municipalités de Lausanne-Région d'avoir une patinoire et une piscine parce qu'aucune commune ne peut la faire seule.

Concernant la mise à disposition de la patinoire pour les écoles de Renens, il y a quelque chose d'inscrit pour les écoles. Qu'en est-il du Renens Natation pour la piscine ?

- *Le Renens Natation est partenaire du projet. Il n'est pas clair si ceci sera inscrit*

dans la convention. Ce n'est pas Lausanne qui gèrera la piscine, mais une société commune du type CIGM. Cela ne sera pas la piscine et la patinoire de Lausanne, mais celles de Lausanne-Région.

Qu'en est-il du curling ?

- *Le curling est soutenu par la Ville de Lausanne à Vidy dans un bâtiment non efficace en terme énergétique. Le curling n'est pas inclus dans le projet. Par contre, il existe des surfaces libres qui peuvent être utilisées par des sociétés du type curling, mais il ne concerne pas la future convention.*

Quel rapport entre les CHF 12 millions figurant au bilan et les CHF 2.65 millions couverture de déficit ?

- *Il n'y a pas de rapport.*

Les CHF 12.0 millions concernent le solde des investissements de l'actuelle patinoire amenés à être rasés. Ces investissements sont financés par emprunt bancaire d'un même montant. Pour des questions financières, les trois Municipalités n'entendent et ne peuvent pas amortir cette dette d'ici à la construction de la patinoire. Ainsi ce montant sera maintenu au bilan du CIGM et amorti sur une période encore à définir. Afin de respecter les dispositions relevant du droit de la SA, des solutions devront être trouvées pour maintenir cette valeur au bilan.

Les CHF 2.65 millions concernent la couverture du déficit historique de la patinoire que les trois communes fondatrices se sont engagées à continuer à assumer (1er palier de couverture de déficit).

Va-t-on tout détruire sur le site de Malley ? Si non, le résiduel d'amortissement pourrait diminuer ?

- *Tout sera détruit. Changements urbanistiques obligent. Mais c'est au final, le concours qui déterminera la possibilité ou non de reprendre une petite partie de l'existant (par ex. Les fondations). La patinoire aurait dû être rénovée. Comparaisons des coûts, la participation de Renens aurait augmenté à 850'000 (pour un montant de 28 millions). La différence avec 900'000 pour un projet largement plus ambitieux.*

Discussion

A la discussion, la commission est convaincue par les arguments présentés.

A l'unanimité les conclusions du préavis sont acceptées.

La commission des finances soumet le vœu suivant :

Vœu:

La commission des finances souhaite que pour les préavis futurs concernant le site de Malley et l'implication des diverses communes partenaires – et pour autant que les cautionnements soient acceptés par les trois communes – les trois commissions des communes partenaires soient regroupées en une séance commune.

M. le Président ouvre la discussion sur ce rapport.

- **Mme Nicole Divorne, Fourmi rouge**

*Monsieur le Président,
Madame la Syndique,
Mesdames et Messieurs les Municipaux,
Chers Collègues,*

Le groupe Fourmi rouge soutient ce préavis. Le futur centre intercommunal de glace de Malley n'aura pas seulement un impact positif pour notre Commune, mais sera un élément clé de la politique sportive cantonale. Je pense en particulier à la candidature de Lausanne aux Jeux Olympiques de la Jeunesse, manifestation qui rayonnera aussi sur notre Ville.

Renens est une ville résolument tournée vers l'avenir. De grands projets sont ou seront en passe d'être réalisés, confortant le rôle de notre Commune comme Chef-lieu du district de l'Ouest lausannois. Ce futur centre sportif qui abritera une patinoire, une piscine et d'autres sports tels que l'escrime et le tennis de table, par exemple, sera un encouragement à l'activité sportive pour notre population. Nous émettons d'ailleurs le souhait que les prix pratiqués permettent l'accessibilité à tout un chacun. En effet, ce serait un peu se tirer un autogoal que de créer de telles infrastructures sportives, puis d'empêcher financièrement certaines personnes à faible revenu de pouvoir y accéder. Le groupe Fourmi rouge tient à donner un signal fort en acceptant les conclusions de ce préavis. Pour information, nous serons le premier Conseil communal à le voter. Prilly et Lausanne le feront ensuite. Dans une dernière phase, ce sera au tour des 26 autres communes impliquées de le faire.

Merci pour votre attention et pour votre soutien à ce nouveau centre sportif.

- **M. Pascal Golay, PLR**

Le groupe PLR soutient fortement le projet de piscine et de patinoire à Malley. Non seulement parce que le bâtiment doit être rénové au niveau de la patinoire existante, cela est en fait, mais aussi et surtout parce que ce futur centre sportif d'envergure cantonale, incluant une piscine olympique couverte, répondra à une demande de toute une région fort peu dotée en infrastructures modernes pour les jeunes sportifs.

Nous vous encourageons donc à voter avec un OUI massif les conclusions de ce préavis. Merci de votre attention.

- **M. Gian-Luca Ferrini, PS**

*Mesdames et Messieurs,
Chers Collègues,*

L'avantage de passer en troisième c'est que je n'ai pas besoin de répéter les arguments excellemment exposés par mes prédécesseurs!

Le groupe socialiste, également, soutient fortement le projet. Merci.

- **M. Alberto Mocchi, Les Verts**

Généralement, on dit il n'y a pas deux sans trois, là c'est: il n'y a pas trois sans quatre.

Le groupe Les Verts, comme vous l'imaginez, soutient aussi très fortement ces nouvelles infrastructures qui sont vitales pour notre région. Je ne vais pas, là encore, m'étendre vue que tout a été dit et très bien avant moi. Merci.

- **M. Stéphane Montabert, UDC**

Nous aussi, à l'UDC, nous décidons de soutenir ce projet de piscine olympique et de synergie avec les installations sportives qui vont permettre de dynamiser cette partie de l'Ouest lausannois.

La parole n'étant plus demandée, M. le Président clôt la discussion et prie M. Vincent Keller de procéder à la lecture des conclusions.

Le Conseil communal de Renens

Vu le préavis intercommunal N° 59-2014 de la Municipalité du 3 novembre 2014,

Où le rapport de la commission désignée pour étudier cette affaire,

Considérant que cet objet a été porté à l'ordre du jour,

AUTORISE la Municipalité à augmenter d'un montant de CHF 5'000'000.- le cautionnement solidaire de la Commune de Renens en garanties des emprunts contractés par le Centre intercommunal de glace de Malley SA (CIGM SA) en vue de la construction d'un nouveau centre sportif à Malley. Ceci porte le cautionnement total de la Commune de Renens en faveur du Centre intercommunal de glace de Malley SA à CHF 10'000'000.-;

CONDITIONNE la mise en œuvre de cette décision au cautionnement d'un montant identique par la Commune de Prilly et du solde des emprunts du CIGM, à cautionner par la Commune de Lausanne;

CONDITIONNE la mise en œuvre de cette décision au subventionnement de CHF 30'000'000.- par le Canton de Vaud;

PREND ACTE de la répartition proposée des charges d'exploitation du futur Centre sportif de Malley.

C'EST À L'UNANIMITÉ QUE LES CONCLUSIONS DE CE PRÉAVIS SONT ACCEPTÉES.

- **Mme Marianne Huguenin, Syndique**

*Monsieur le Président,
Mesdames, Messieurs,*

J'aimerais vous remercier très chaleureusement au nom de toute la Municipalité pour ce soutien unanime et très fort. C'est vrai que les cinq partis se sont exprimés et soutiennent ce projet.

Comme l'a dit Mme Nicole Divorne, nous sommes le premier des trois Conseils communaux à voter pour ce cautionnement; Lausanne et Prilly suivront. Ensuite il faudra qu'une vingtaine, (idéalement 29, peut-être que cela sera 26) conseils communaux, des communes de Lausanne Région, se prononcent pour le budget de fonctionnement de ce Centre. Pour l'instant, ce sont les Municipalités qui se sont prononcées, et il faudra que tous ces conseils communaux se prononcent dans le même sens. C'est à la fois le charme et la difficulté d'un projet régional ! C'est vrai que, comme pour Léman 2030, et cela a été dit, nous sommes ici dans une dynamique intercommunale forte entre toutes les communes de Lausanne Région. Il y a Lausanne, Prilly et Renens, mais il faudra que les autres suivent. Il y a le Canton, il y aura le subventionnement de la Confédération. C'est d'un côté très stimulant parce qu'il y a un élan, une possibilité de faire un projet que nous n'aurions jamais pu faire tout seul. Mais il y a aussi 29 préavis, devant 29 conseils communaux et c'est un exercice complexe ! Dans ce sens, il est vrai que votre vote de ce soir est parfait et nous incite vivement à aller de l'avant.

J'interviens ici au nom de la Municipalité: pratiquement tous les municipaux, à des titres divers, sont engagés dans ce projet. M. Michaël Perrin, chef du service des finances, est également impliqué en tant que chef de projet pour notre Commune. En notre nom à tous, merci beaucoup pour votre vote très clair.

M. le Président remercie M. Vincent Keller ainsi que les membres de la Commission pour leur travail.

14. Dépôt de préavis – Discussion préalable

- **Préavis N° 60-2014 – 14 – Rapport de la Municipalité sur l'état au 30 juin 2014 des postulats et motions – Demandes de prolongation de délai – Réponses de la Municipalité à différents postulats.**
Présidence: Les Verts

Avant d'ouvrir la discussion, M. le Président informe que le préavis N° 60-2014 sera présidé par M. Alberto Mocchi du groupe Les Verts.

M. le Président ouvre la discussion.

- **M. Gian-Luca Ferrini, PS**

Bonsoir Mesdames et Messieurs,

Concernant la proposition qui est faite de classer le postulat Ferrini "Procédure d'attribution des permis de construire et contrôle des chantiers" du 12 décembre 2013.

Pour autant que je sache et que je connaisse de la politique, du système du Conseil communal (cela ne fait que 10 ans que je suis là, peut-être encore pas tout-à-fait au courant de tout!) théoriquement lorsque l'on dépose un postulat, on y répond soit par un préavis, allant dans le sens du postulat, soit par un argumentaire expliquant pourquoi on n'ira pas dans le sens du postulat et puis on demande de classer cela.

Là, il y a une espèce de copie du milieu qui est faite avec mon postulat. Je dois dire que j'ai la réponse, que OUI effectivement c'est nécessaire mais que cela ne sera pas fait tout-de-suite, alors on demande de le classer. Cela me paraît un tout petit peu bizarre, surtout que dans la même volée, il y a le postulat de M. Gilbert Stöckli qui date de 1995. Alors si vous avez peur de le laisser quatre ans dans le tiroir avant la réponse, celui de M. Gilbert Stöckli ayant déjà fait quelques années de plus, je suis partant pour quelques années et attendre 2018 pour la réponse à mon postulat. Mais cela nous pourrions en discuter en commission. Merci.

La parole n'étant plus demandée, M. le Président clôt la discussion.

15. Motions, postulats et interpellations

- **Mme Victoria Ravaioli-Thibaud, PS**

Dépôt d'une motion demandant l'ouverture d'une crèche-garderie dans le quartier de La Croisée

*Monsieur le Président,
Madame la Syndique,
Chers Collègues,*

Je dépose une motion pour l'ouverture d'une crèche-garderie dans le quartier de La Croisée.

Comme il y a des travaux en cours et que j'ai entendu dire qu'il y avait éventuellement une possibilité de location de locaux dans la surface administrative, j'ai pensé que le moment était opportun pour déposer cette motion, pour avoir encore une chance peut-être d'avoir une crèche-garderie en plus à Renens qui serait la bienvenue.

Cette motion sera donc développée lors de la prochaine séance du Conseil.

- **M. Ali Korkmaz, PS**

Dépôt d'un postulat demandant la construction d'un deuxième refuge

*Monsieur le Président,
Chères et Chers Municipaux,
Chères et Chers Conseillères et Conseillers,*

Postulat pour la construction d'un deuxième refuge nécessaire suite au développement démographique de Renens. J'ai pris un rendez-vous, pour la semaine prochaine, avec le comité de coopérative qui gère le refuge actuel afin d'obtenir plus d'information sur le refuge de Renens.

Suite à cet entretien et d'autres rencontres, je développerai ce postulat lors du prochain Conseil.

- **M. Alberto Mocchi, Les Verts**

Développement du postulat demandant une étude sur la faisabilité et l'opportunité d'une fédération de communes dans le périmètre de l'Agglomération Lausanne-Morges

*Monsieur le Président,
Mesdames et Messieurs les Municipaux,
Chers Collègues,*

Je vous ai déjà parlé de ce postulat en long et en large lors du dernier Conseil, donc je ne vais pas m'attarder trop longuement là-dessus. C'est un postulat qui est né du fait de plusieurs constats. Le premier constat, c'est celui, que l'on peut faire de manière générale, que les communes de notre Canton, comme d'ailleurs dans toutes les régions de ce pays, sont appelées par divers facteurs, liés avec la complexification des normes légales, à collaborer de manière toujours plus étroite entre elles. Il est très très rare de voir une commune faire cavalier seul aujourd'hui, et ce, de la plus grande ville jusqu'au plus petit village; toutes les communes sont appelées à collaborer avec leur voisine. Et c'est un phénomène qui est encore plus fort dans les agglomérations, nous le voyons autour de nous. En plus de cela nous voyons très bien que dans l'agglomération lausannoise, dans les communes qui nous entourent, nous avons aujourd'hui une continuité de bâtis qui fait que nous avons parfois de la peine à nous rendre véritablement compte que nous passons d'une commune à l'autre. Si vous prenez le bus N° 17, par exemple, nous aurions bien de la peine, à moins de garder les yeux bien ouverts et de regarder les panneaux qui défilent, de nous rendre compte que nous passons de Renens à Prilly, de Prilly à Lausanne. Et si à Lausanne, vous changez de bus pour prendre le N° 9, vous aurez de la peine à voir que vous quittez Lausanne pour aller à Pully, puis à Lutry et ainsi de suite. Nous vivons dans une agglomération qui est dense et où les frontières communales ont été effacées par l'avancée du bâti.

Pourtant, les communes existent et c'est là où, parfois, il y a des problèmes. Parce qu'il nous suffit de traverser la route pour voir des règlements changer, alors même que nous ne nous rendons pas compte que nous avons changé de commune. Les règlements changent, les manières de faire changent et les Conseils communaux sont parfois amenés à réfléchir un peu dans leur coin à des solutions locales, à des problèmes qui sont en fait beaucoup plus globaux et qui mériteraient une réflexion plus approfondie et concertée entre les communes. Et là est tout le problème, c'est que souvent, nous avons tendance encore aujourd'hui, malgré tout ce que je viens de dire, enfin malgré cette proximité, malgré les collaborations qui existent, à faire cavalier seul et à réfléchir tout seul dans notre coin alors que nous aurions tout à gagner à collaborer.

Là où les collaborations existent, nous mettons parfois le doigt sur des problèmes de déficit démocratique: Nous nous rendons compte que certaines décisions sont prises par des Conseils intercommunaux, sont prises des fois uniquement au niveau de l'exécutif sans passer par le législatif et il y a un véritable déficit démocratique puisque, dans le PALM, l'Agglomération Lausanne-Morges, nous avons aujourd'hui plusieurs structures qui existent,

avec des fonctionnements différents mais il manque une certaine cohérence, il y a un petit déficit démocratique.

Pourtant notre Constitution, à son article 156 très exactement, prévoit la possibilité, pour les agglomérations comme le PALM, à laquelle appartient notre Commune de Renens, de réfléchir à la création d'une fédération de communes. Fédération qui est une espèce d'organe intermédiaire, avec un législatif et un exécutif, auquel les communes décident de déléguer un certains nombres de compétences qu'elles choisissent et cela permet justement de palier ce déficit démocratique que créent tous ces conseils intercommunaux et ces différents "gremiums" qui existent au sein de l'agglomération.

L'idée de ce postulat n'est pas extrêmement ambitieuse, l'idée c'est de demander à la Municipalité de se baser sur cet article 156 et sur la manière dont il est traduit dans la Loi sur les Communes, à son article 128 d pour mener une étude permettant d'éclaircir notamment les points suivants :

- Dans quels domaines il y aurait des possibilités de synergie entre les Communes,*
- Quelles seraient les tâches que les communes de l'agglomération lausannoise auraient intérêt à déléguer à la fédération ?*
- Dans quels domaines la fédération pourrait-elle potentiellement bénéficier d'une délégation de tâches ou de compétences de la part du Canton ?*
- Comment pourraient être composés le comité et le conseil de la fédération suivant l'article 128 d de la loi sur les communes ? Par qui, comment et selon quelles règles de répartition ces organes pourraient-ils être élus ?*
- Comment pourraient être préservés, au sein d'une fédération, les droits d'initiative et de référendum des citoyens dans les domaines de compétence communale délégués à la fédération ?*

Encore une fois, je le répète, l'idée n'est pas de demander aujourd'hui à notre Municipalité d'entamer des démarches pour créer une fédération de communes; je crois que nous n'en sommes en pas encore là, nous ne sommes pas encore prêts pour cette démarche. L'idée est vraiment de lancer une étude, lancer le débat et voir quels pourraient être les avantages et éventuellement les inconvénients. Parce que si cela se trouve c'est une très mauvaise idée, et cela n'en vaut pas la peine, mais en l'état actuel des choses il faut que nous puissions avoir des éléments concrets pour voir si une fédération de communes peut être l'outil idéal aujourd'hui pour pallier les problèmes que je vous ai décrit jusque-là.

Et comme justement, l'idée c'est de réfléchir à une manière de travailler conjointement, cela ne servirait pas à grand-chose que Renens travaille tout seul à ce type d'étude et développe des solutions dans son coin. C'est pour cela que ce même postulat, plus ou moins modifié, (mais à priori le texte est quasiment égal) est déposé ou va être déposé dans toutes les communes de l'agglomération Lausanne-Morges dans lesquels Les Verts sont représentés. S'il y a des conseils dans d'autres communes qui veulent le prendre à leur compte, ils sont les bienvenus mais disons que le même texte a déjà été déposé ailleurs, soit accepté, soit renvoyé en commission dans diverses communes. Cette étude devrait donc démarrer et, vraiment, nous espérons que c'est un premier pas vers plus de démocratie et une meilleure coordination des différentes communes au sein de l'agglomération.

Voilà, je voulais être bref, je ne l'ai pas été mais je vous remercie de votre attention. Merci.

M. le Président ouvre la discussion sur ce développement de postulat.

○ **Mme Patricia Zurcher Maquignaz, PS**

*Monsieur le Président,
Mesdames et Messieurs les Municipaux,
Chers Collègues,*

Dans leur postulat, les Verts relèvent très justement que les communes de notre Canton sont appelées à collaborer toujours plus étroitement.

Nous ne pouvons qu'être d'accord avec ce constat et nous observons nous aussi que dans ce domaine, pas mal de choses se font déjà, notamment à l'échelle du district de l'Ouest lausannois. En effet, Renens est loin de faire « cavalier seul ».

Et pourtant, divers points nous dérangent dans le postulat que présentent ce soir Les Verts.

Premièrement, le fait que ce postulat ne demande une étude que sur la faisabilité et l'opportunité d'une seule forme de collaboration, alors qu'il en existe plusieurs, nous paraît prématuré. Dans la situation où nous nous trouvons actuellement, où rien ne nous oblige à agir dans l'urgence, rien ne nous interdit d'examiner - dans un premier temps en tout cas - l'ensemble des formes de collaboration intercommunale existantes, afin d'étudier les avantages et les inconvénients de chacune d'elles. Ni d'étudier d'abord ce qui pourrait être modifié et amélioré dans la collaboration intercommunale telle que nous la pratiquons déjà actuellement.

Ensuite, l'échelle d'action que proposent Les Verts dans ce postulat, celle de l'agglomération Lausanne-Morges, ne nous paraît pas la bonne, car elle est bien trop large. 26 communes, même si elles ont déjà commencé à collaborer dans différents domaines qui s'y prêtent mieux que d'autres, ne seront certainement pas faciles à concilier lorsqu'il s'agira de les guider avec les organes propres à la fédération de communes, soit un comité de fédération et un conseil de fédération. Le choix de la fédération de communes serait forcément synonyme de plus d'ententes et plus de partenaires, ce qui compliquerait les choses plutôt que de les simplifier. Et la perte de pouvoir des communes que représenterait le passage à une fédération de communes ne serait certainement pas appréciée de tout le monde.

C'est pourquoi aux yeux du PSR, l'échelle du district paraîtrait plus intéressante, et plus raisonnable aussi. Ce district, qui n'existe pas depuis si longtemps après tout, doit encore renforcer son identité et resserrer les liens entre les huit communes qui le constituent. Et la collaboration entre ces huit communes, déjà relativement développée aujourd'hui, ne demande qu'à être intensifiée et améliorée, y compris sur le plan des débats intercommunaux et de la manière dont se prennent les décisions. Une étude sur ces questions-là, à cette échelle-là, nous paraîtrait donc nettement plus intéressante, en tout cas dans un premier temps. Rien ne nous empêche, par la suite et si un besoin urgent venait à se faire sentir, d'aller plus loin dans nos démarches.

Enfin, afin que la discussion soit aussi riche et ouverte que possible, le PSR propose le renvoi de ce postulat à une commission plutôt qu'à la Municipalité. Le débat inter-partis qu'un tel

renvoi permettrait posera certainement toute une série de questions auxquelles il serait bon de répondre avant de demander à la Municipalité de se pencher sur le choix d'une forme et d'une échelle de collaboration plutôt qu'une autre.

Le PSR vous propose donc d'accepter le postulat des Verts, à condition qu'il soit renvoyé en commission plutôt qu'à la Municipalité.

○ **Mme Marianne Huguenin, Syndique**

De notre côté nous pensions aussi demander le renvoi à une Commission. Ce sont des thématiques extrêmement importantes et nous voyons qu'il y a des réserves, qu'il y a des doutes, qu'il y a des méconnaissances aussi. Ce serait l'occasion de se pencher sur les fonctionnements actuels, sur les possibilités et de débattre ensemble. Si une commission est nommée, il est prévu que mon collègue, M. Jean-François Clément, s'y rendrait avec moi. Cela pourrait être une tâche d'une partie de la CARIC existante, peut être complétée par d'autres conseillers? Nous sommes à votre disposition pour fixer une date pour cette commission, si le dixième des membres de votre Conseil accepte de renvoyer ce postulat à une commission.

La parole n'étant plus demandée, M. le Président propose de voter sur la demande de renvoi à l'examen à une commission chargée de préavisier en rappelant que, selon l'art. 53 du règlement de notre Conseil, il suffit qu'un dixième des membres le demande.

Le dixième des membres étant largement atteint, ce postulat sera donc renvoyé à une commission pour étude et rapport. Cette commission sera formée des conseillères et conseillers suivants:

<u>Fourmi rouge:</u>	Mme Suzanne Sisto-Zoller Mme Verena Berseth
<u>Les Verts:</u>	Mme Nathalie Kocher-Jaccard
<u>PLR:</u>	M. Pascal Golay M. Antoine Bianchi
<u>UDC:</u>	M. Stéphane Montabert
<u>Parti socialiste:</u>	Mme Patricia Zurcher Maquignaz M. Gian-Luca Ferrini

Pour rappel, c'est le premier nommé, en l'occurrence Mme Suzanne Sisto-Zoller, qui est chargée de convoquer les membres de cette commission. La commission choisira elle-même le nom de sa ou de son président.

La parole n'étant plus demandée, M. le Président clôt ce point de l'ordre du jour.

16. Questions, propositions individuelles et divers

- **M. Didier Divorne, Fourmi rouge**
Intervention relative à la ligne tl 17

Je viens avec un sujet récurrent, je ne suis pas monomaniac ne vous inquiétez pas: Ligne 17 des tl.

Nous avons déjà relevé le fait que depuis que la ligne 17 existe (en fait ce sont deux lignes qui s'entremêlent à quelque part dans les deux sens, Renens-Lausanne et puis Lausanne-Renens dans l'autre sens) il y a parfois des bus qui se suivent. Hier, je rentrais à 20h45 du travail, deux 17, l'un derrière l'autre, à l'arrêt, et ce n'est pas la première fois. Cela fait 15 jours que j'observe et que je vois que les 17 sont régulièrement l'un derrière l'autre.

Ce n'est pas bien pour les utilisateurs de ces moyens de transport publics parce que le premier est bondé et que dans le deuxième il n'y a quasiment personne. De plus, je trouve que c'est une image de marque relativement négative pour les tl, depuis le temps que nous disons que cela ne fonctionne pas, de ne pas arriver à trouver un moyen pour gérer cela correctement afin que les bus se suivent à une cadence normale. Je trouve cela un petit peu désolant.

Alors j'espère que la Municipalité prendra langue avec les tl et qu'une solution sera trouvée afin que cela se passe mieux qu'aujourd'hui, parce que je trouve vraiment, que là, il y a un effort à faire en faveur des utilisateurs des transports publics. Merci.

Réponse de Mme Marianne Huguenin, Syndique

Comme M. Didier Divorne m'avait avertie de sa question, j'ai fait quelque chose que j'aurais dû faire avant la fin de cette année!

Effectivement, nous avons évoqué cette situation au mois de mai, lors de notre rencontre annuelle bilatérale que la Municipalité a avec les tl. Toutefois, dans les circonstances actuelles, les tl nous disent qu'ils ne peuvent faire mieux. Ils travaillent au mieux sur ce cadencage des bus mais, à nouveau, le tram sera la solution.

Est-ce que l'on peut faire mieux en attendant? Eux pensent que non, vous pensez le contraire. Ils nous ont proposé, pour celles et ceux qui le souhaitent, d'une part de visiter le centre de gestion de trafic des tl, et ce durant les heures de pointe, pour voir à quelles contraintes les bus sont soumis, en particulier dans une Ville où nous avons peu de sites propres de bus (c'est ce que changeront les projets, tant du tram que des bus à haut niveau de service) et, d'autre part, d'organiser une présentation sur la façon dont ils suivent et essayent de cadencer cette ligne 17. Ils souhaitent également écouter les idées ou suggestions de ceux qui pensent qu'ils devraient faire autrement et qu'ils pourraient faire mieux.

Cette visite avait été évoquée au mois de mai et nous aurions dû l'organiser pour la fin de l'année, toutefois, les agendas des uns et des autres étant ce qu'ils sont, ce projet est resté au stade de projet. Cela dit, l'intervention de M. Didier Divorne m'a incitée à le mettre au stade de réalisation! Nous n'allons pas faire cela avant Noël rassurez-vous, mais vous pouvez pré-réserver la date du jeudi 22 janvier 2015 à 17h00, une confirmation vous sera envoyée ultérieurement.

- **Mme Victoria Ravaioli-Thibaud, PS**
Question relative à l'Avenue du 14-Avril

*Monsieur le Président,
Madame la Syndique,
Mesdames et Messieurs les Municipaux,
Chèr-es Collègues,*

Plusieurs personnes m'ont interpellée à ce sujet et étant moi-même à deux roues ainsi que ma famille, je m'interpelle sur l'état des routes, surtout des grands axes de Renens. Je sais que l'avenue du 14 Avril devrait être rénovée lors de la mise en œuvre d'un double sens pour l'arrivée du tram. Ne voyant pas de préavis sur ce sujet et sachant que les travaux ont pris du retard, j'aimerais savoir si cette route, entre autre, va être réparée. Ce ne sont plus des rigoles, mais des crevasses qui jonchent cette avenue ainsi que la route de Lausanne et de Florissant, pour ce que je sais.

Serait-il donc possible d'avoir un état des lieux de nos routes et une idée du délai des réparations nécessaires ?

En l'état, cela devient limite criminel pour les 2 roues.

Merci de votre réponse.

Réponse de Mme Tinetta Maystre, Conseillère municipale

*Monsieur le Président,
Madame la Conseillère communale,*

Mme Victoria Ravaioli-Thibaud m'a aussi transmis sa question en anticipation ce qui est toujours agréable, cela permet de se préparer.

Les observations sont justes, certains tronçons de routes principales sont en mauvais état et la réponse que j'avais déjà donnée est que nous attendons le tram. Si ce n'est que nous ne savons pas quand il viendra, nous ne savons pas quand nous pourrons mettre l'avenue du 14-Avril en double sens.

Dans l'intervalle, c'est vrai qu'entreprendre des grands travaux de rénovation de réfection de tapis, comme nous l'avons fait sur la route de Cossonay, ce n'est pas dans nos projets; l'investissement serait trop important pour du court terme.

Tous les six mois environ, au-delà des observations très à court terme, il y a une inspection assez importante qui est faite et nous entreprenons les réparations urgentes. Justement, cette année, au mois de septembre, nous avons engagé la réfection du carrefour au niveau de Florissant qui était dans un état terrible et qui ne pouvait pas attendre. A l'avenue du 14-Avril et à la rue de Lausanne, les nids de poule sont réparés, des campagnes de pontage de fissures sont faites au lendemain de l'hiver, et, au besoin, des tacons un peu plus importants. Le budget que vous avez voté ce soir prévoit un montant de CHF 300'000.- pour faire cela et c'est ce que nous pouvons faire. C'est vrai qu'aujourd'hui, malheureusement, il serait nécessaire de refaire l'avenue du 14-Avril et la rue de Lausanne, mais ce serait un investissement perdu. Nous aurons des collecteurs à faire dessous et ceux-là se feront effectivement en même temps que les travaux pour le tram. Donc, dans l'intervalle, une

attention soutenue, mais il est vrai que ces routes-là recueillent hélas un appel urgent de réfections et elles ne seront pour l'instant que ponctuelles.

Pour le réseau secondaire, il y a aussi des contrôles qui se font, en fonction de l'état de la route. Au niveau des investissements, nous essayons de faire coller les réfections de routes avec les réfections de canalisations souterraines ou des annonces d'arrivée soit par Cadouest, soit par le gaz ou encore par le Service des eaux. Nous essayons de faire coïncider ces différents travaux et de profiter de faire des réfections en-dessus.

En espérant avoir répondu au mieux à la question.

- **M. Gérard Duperrex, UDC**
Intervention relative aux sapins de Noël

*Monsieur le Président,
Madame la Syndique,
Mesdames et Messieurs les Municipaux,
Chers Collègues,*

Ce soir, j'admire le magnifique sapin que notre Président a coupé et j'admire aussi la décoration faite par les concierges de cette salle. J'admire également le magnifique sapin sur la place du Marché qui est bien touffu, qui est bien décoré.

Mais, une autre chose, c'est déplorable, sur la place de la Gare, il y a un petit sapin maigrelet. C'est dommage parce que cette place de la Gare est magnifique, il n'y a plus de travaux, elle est grande et c'est une carte de visite. Aujourd'hui, nous parlons de la future gare et je pense que nous devrions décorer cette place avec un joli sapin illuminé, car ce soir il n'y a même pas de lumières et je pense que la Municipalité pourrait s'occuper de ce cas. Joyeux Noël.

- **M. Jean-François Jeanrichard, PS**
Question relative à l'avenue du 1^{er}-Mai

Cela concerne le passage piéton sur l'itinéraire des écoles et des garderies, telle La Farandole. Au 1^{er}-Mai, je trouve qu'il n'y a pas de passage à niveau pour les piétons et c'est déplorable et il y a beaucoup de mécontents. Je demande donc à la Municipalité pourquoi il n'y a pas de passage à niveau? Merc.

Réponse de Mme Marianne Huguenin, Syndique

Je propose que vous reposiez votre question après la séance à M. Olivier Golaz et nous vous répondrons tranquillement la prochaine fois ! Parce que je ne suis pas sûre qu'il ait compris où et comment se situe le problème ! Et vous parliez probablement des passages à piétons plus que des passages à niveau!

- **Mme Catherine Wicht, PLR**

- Démission

*Monsieur le Président,
Madame la Syndique,
Mesdames et Messieurs les Municipaux,
Chères et Chers Collègues,*

Le moment est arrivé de vous faire part de ma démission du Conseil puisque je quitte la Commune pour me rendre un peu plus à l'Ouest.

Je suis arrivée à Renens le 15 juillet 1967, soit un peu plus de 47 ans.

Elue le 10 décembre 1985 au poste de secrétaire du Conseil communal, poste que j'ai occupé pendant douze ans. J'ai secondé 4 présidentes et 9 présidents accompagnés de leurs scrutateurs, sans oublier la secrétaire suppléante Claudine Hottiger, les huissiers, l'administration communale et toutes les citoyennes et citoyens de Renens que j'ai rencontré lors de mes différents mandats.

Cette fonction m'a permis de créer des amitiés extraordinaires et durables que ce soit avec le législatif ou l'exécutif.

Cela fait 29 ans que je me retrouve dans cette salle à vos côtés. Elue au sein du parti radical en 1989, RCDR en 2005 et maintenant PLR, que de changement en si peu d'années. J'ai également participé comme secrétaire à plusieurs campagnes électorales et fonctionné comme assesseur suppléante à la justice de Paix.

Ce serait trop long et fastidieux d'énumérer ma participation aux différentes commissions que ce soit gestion, finances, naturalisations, plusieurs révisions du règlement du Conseil communal, diverses associations, sociétés, etc.

Deux mots sur le dernier préavis auquel j'ai participé concernant la modification du Règlement du Conseil communal tenant compte en particulier des adaptations de la Loi sur les Communes. Ce dernier nous a permis de mettre en commun toutes les sensibilités politiques pour arriver à un résultat qui va permettre aux futures présidentes et présidents de mettre tout en œuvre afin d'appliquer ce nouveau règlement.

Je vous prie de bien vouloir prendre note de ma démission du Conseil communal, de la Commission de gestion et naturalisations.

J'ai deux regrets :

- *Le manque de faste protocolaire lors de la dernière cérémonie d'installation des autorités communales et*
- *La suppression de l'apéritif de fin d'année.....*

Je vous souhaite à toutes et à tous de fructueux débats pour les années à venir. Nous suivrons, mon mari et moi-même, le développement de la Commune avec l'arrivée du tram, l'aménagement de la place de la gare et surtout nous continuerons à fréquenter l'espace culturel et le marché.

Renens restera ma paroisse où je continuerai à m'investir et pourquoi pas, si vous m'invitez à servir lors de la fête des aînés.

Merci de votre attention.

L'ensemble de l'Assemblée s'est levée pour une longue ovation.

○ **M. le Président**

Au nom du Conseil communal je tiens à remercier Mme Catherine Wicht pour sa longue vie au Conseil communal, nous l'avons beaucoup appréciée pour son calme, sa sagesse et il est vrai que le Conseil a besoin de personne comme vous qui donne de leur temps sans compter. Le Conseil souhaite vous en remercier avec un joli bouquet de fleurs qui témoigne de notre respect pour vous.

○ **M. Eugène Roscigno, PS**

Francis, j'ai vu que tu es là, est-ce pour t'assurer de la ramener à la maison? Pour être sûr qu'elle démissionne ce soir?

Catherine, en fait pendant 22 ans que je suis par-là, nous nous sommes croisés dans beaucoup de fêtes, dans beaucoup d'endroits et je sais que nous continuerons à nous croiser, peut-être pas dans certaines campagnes, alors je tenais, au nom du groupe socialiste, à te remettre une rose. Je ne pouvais pas faire autrement pour te remercier.

● **Mme Nicole Divorne, Fourmi rouge**
Intervention relative à l'Arbre de Joie

Je viens ici car suite à une intervention de Mme Patricia Zurcher Maquignaz sur les problèmes rencontrés par les enfants qui souhaitaient faire des stands dans les centres commerciaux, par exemple en vue d'un voyage d'études, j'étais venue à la tribune pour vous dire qu'effectivement la Direction primaire de Renens Ouest s'opposait à la tenue, en décembre 2013, de l'Arbre de Joie dans un centre commercial de la Place.

L'Arbre de Joie c'est un projet qui a débuté à Renens en novembre 2007, cet Arbre, que l'on dit magique, apparaît dans un centre commercial au mois de décembre. Il est au départ peu décoré, simplement couvert d'ampoules éteintes et de petits cartons colorés sur lesquels sont écrits le nom fictif de jeunes enfants défavorisés et leur vœu de cadeau. Comme par magie, dès que l'on a récolté assez d'argent, environ CHF 50.-, on peut allumer une ampoule et l'enfant recevra son cadeau. C'est un peu comme si on allumait les yeux d'un enfant, je cite l'enseignante responsable qui a beaucoup de belles histoires à nous raconter sur les réactions des personnes qui font des dons.

Suite à ce refus, les parents avaient écrit une lettre commune qui avait permis d'obtenir la permission de faire l'Arbre de Joie en 2014. Et c'est le cas, une classe de Renens, la classe de Mme Brigitte Roth a été présente cet après-midi, le sera demain de 16h00 à 18h00 et samedi de 09h00 à midi dans le Centre Métropole à Renens. Je tenais donc ici à remercier le Centre qui permet à cette manifestation de se dérouler, je tenais à remercier la Municipalité pour avoir soutenu cette manifestation et je tenais également à remercier Mme Roth qui est l'instigatrice de ce projet.

Je souhaite que vous fassiez bon accueil à ces enfants s'ils viennent vers vous demain ou samedi. Merci pour votre attention.

- **M. Olivier Golaz, Conseiller municipal**
Intervention relative à Festimixx

Tout d'abord je souhaiterais m'excuser auprès de M. Jean-François Jeanrichard, c'est vrai que mon collègue M. Jean-Marc Dupuis me parlait à ce moment-là et je n'ai pas écouté votre question. Mais bien volontiers après la séance, nous nous mettrons au point quant à l'endroit exact.

J'aimerais vous faire un petit coup de pub. Vous savez que dans un peu plus de six mois aura lieu Festimixx, tout le monde connaît. En tant que membre du Comité de Renens Carrefour du Monde, je me fais porte-parole de sa présidente, Mme Anne-Marie Depoisier, pour vous rappeler que vous avez tous reçu un courrier, il y a environ un mois, vous demandant de faire un petit geste pour Festimixx. Alors je bâts juste le rappel au moment de Noël, des étrennes et des cadeaux. Cela ferait plaisir aussi à Renens Carrefour du Monde.

Vous savez que cette fête est gratuite avec une programmation qui est hyper importante et je crois que nous nous réjouissons tous de cette fête. Mais je crois que nous devons aussi lui apporter une petite participation, notre petite obole et cela me ferait plaisir si tout le monde jouait le jeu. Merci beaucoup.

- **M. Jean-Marc Dupuis, Conseiller municipal**
Diverses annonces

*Monsieur le Président,
Mesdames et Messieurs les Conseillères et Conseillers,*

Aussi quelques petites annonces, déjà pour l'année prochaine. Le 20 janvier, comme mentionné dans le dernier Carrefour Info, nous organisons une séance de démonstration des machines à sel que nous utilisons. Ce sera à 11h00, à la salle polyvalente de la Vaudaire, chacun y est bienvenu et vous repartirez avec un petit flacon.

Deuxièmement, le 29 janvier à 18h30, avant la séance du Conseil communal, aura lieu l'inauguration du bâtiment "Lausanne 35".

Finalement, vous avez déjà reçu pas mal d'information, ce week-end se tiendra le marché de Noël avec énormément d'activités: des animaux de la fermes, des animations, la buvette (dont les bénéfices iront comme toujours pour les prix scolaires), une ambiance très sympa, des artisans et pleins d'autres surprises à venir découvrir, dont le Père Noël bien sûr. Faites-y bon accueil, tout le monde vous y attend. Merci et bonne soirée.

La parole n'étant plus demandée, M. le Président clôt ce point de l'ordre.

17. Vœux

- **Mme Marianne Huguenin, Syndique**

Nous aurons fini exceptionnellement tôt et nous pourrons aller faire nos agapes, effectivement pas tous ensemble, puisque nous le faisons en juin, mais entre partis ou sympathisants des partis, dans les restaurants de la Ville.

J'aimerais, pour ces vœux, commencer, ce n'est pas la coutume, par les remerciements. Habituellement, c'est souvent par eux que l'on finit...

J'ai envie de remercier et de signaler le départ de Mme Catherine Wicht qui n'était pas une conseillère communale tout-à-fait comme une autre. 29 ans! C'est peut-être le record, je n'en suis pas sûre...? C'est également la participation a de très très nombreux préavis, dont ce dernier pour la révision du Règlement du Conseil. Catherine, tu fais aussi partie d'une de ces sages de ce Conseil communal: nous disions souvent, lors d'un problème quelconque, qu'il faudrait demander à Catherine Wicht et nous le pensions tous.

Cela dit, j'aimerais aussi juste rappeler un épisode particulier que nous avons vécu les deux. C'est celui d'une campagne électorale, en 1996, où nous étions les deux candidates à la Municipalité. C'était une campagne électorale dans un climat politique extrêmement tendu. Il y a eu un premier tour, puis au deuxième tour, nous étions les deux seules candidates. Tu étais la secrétaire du Bureau et j'étais le Présidente de ce Bureau, c'était quand même des circonstances un peu particulières ! Nous avons fait, je crois, les deux, la campagne électorale que nous devons faire. Nous étions chacune d'un bord différent, mais il y avait une objectivité et une impartialité totale et nous avons, ensemble et dans une excellente ambiance, parcouru tous les bureaux de vote. C'est, enfin pour ma part, un excellent souvenir et j'aimerais vraiment te remercier, aussi pour cela. Tu aurais souhaité te représenter deux ans après, mais voilà, l'Histoire, avec un grand H, s'est passée autrement. J'aimerais aussi dire que tu es une de ces conseillères communales que l'on voit partout, non seulement au Conseil, non seulement dans les Commissions, non seulement dans les bureaux, mais dans la vie de la Ville. Chaque fois que nous invitons des conseillers communaux, chaque fois qu'il y a des manifestations à Renens, tu es présente et vraiment j'aimerais te dire un immense merci pour cela. Nous allons déjà transmettre ton inscription pour la fête des Aînés et je suis sûre que nous continuerons à te voir à toutes ces occasions.

J'aimerais faire un autre merci particulier. J'ai annoncé le retour en janvier de M. Jean-Pierre Rouyet et j'aimerais remercier ici Mme Myriam Romano-Malagrifa. Elle a assumé le remplacement au service Sécurité sociale, en plus de son service Culture-Jeunesse-Sport: deux services importants, ce n'est pas rien. M. Jean-François Clément a, quant à lui, pris une petite part de ce remplacement, pour l'Apremadol, contribution modeste, le dit-il lui-même, par rapport à la charge qu'a accepté de prendre Mme Myriam Romano-Malagrifa depuis le mois de mai. Je tiens à l'en remercier chaleureusement. Je me permets de signaler également qu'elle a obtenu, en même temps qu'elle assumait cette double fonction, son Master, donc vous pouvez l'applaudir aussi et la féliciter!

Toute l'équipe de la Municipalité était en souci au sujet de l'état de santé de notre collègue, ami, camarade, pour certains d'entre nous et pour tous d'entre nous à des termes divers, et nous sommes contents de le voir reprendre. Il n'est pas encore à 100% mais son état de santé s'est stabilisé et nous sommes très heureux de le revoir parmi nous.

Pour finir, j'aimerais remercier la correspondante de 24 Heures pour l'Ouest lausannois. Elle n'est pas là ce soir, je sais qu'elle nous suit sur Internet; elle fait un travail excellent en veillant à ce que Renens soit partout présent, en relatant les petites choses comme les plus grandes et je tenais, ce soir, à la remercier particulièrement.

Alors, j'ai envie de faire quelques mercis généraux. Aussi bien sûr, à vous tous, membres du Conseil communal. Nous avons vu ce soir qu'il y a des soirs magiques, des soirs en quelque sorte "bénis" ! Lors de la dernière séance du Conseil, certains d'entre nous étaient à se dire que, parfois, la démocratie est compliquée, mais ma foi, c'est la démocratie... Ce soir, aussi parce que vos commissions ont travaillé de manière excellente, nous avons vu trois sujets, le Centre intercommunal de Glace de Malley, le passage inférieur du Léman et le budget, passer facilement, en glissant sur de la glace, à l'unanimité et dans une belle ambiance et j'aimerais vous en remercier particulièrement. Il y a des débats vifs, c'est la politique, parfois nous ne sommes pas d'accord, parfois nous discutons, mais il y a aussi des moments où chacun sait reconnaître les intérêts de la Ville et c'est génial ! Je crois que cela montre aussi, et j'aimerais en remercier mes collègues, qu'il y a au sein de la Municipalité un vrai travail d'équipe. Là aussi, parfois nous débattons, souvent nous débattons, toujours nous débattons, parfois nos séances durent, parfois nous discutons, parfois nous ne sommes pas d'accord, parfois nous sommes fâchés, mais nous finissons toujours pour nous réconcilier, nous finissons toujours par aller prendre notre petit déjeuner de la Municipalité ensemble! Il y a un vrai travail d'équipe et j'aimerais vraiment dire merci à tous mes collègues!

Le Président le dira sans doute après, mais j'aimerais aussi signaler tout le travail qui est fait autour de la Salle de spectacles lors des séances du Conseil communal; les équipes de la télévision et l'équipe de la Salle qui font un gros travail.

Pour terminer mes vœux : vous avez peut-être déjà vu la carte de vœux de la Municipalité, c'est un beau renne de Noël, bondissant sur les armoiries de Renens. Nous avons plein de petits animaux à Renens, il y a des oiseaux, des moutons, des abeilles, il y a eu des tortues carnivores (on n'en parle plus, elles ne sont plus là!). Ce matin nous avons une séance durant laquelle nous avons parlé de la biodiversité à Renens, nous avons parlé des grillons, des libellules et des grenouilles.... Mais là, vous avez un renne, qui bondit, avec beaucoup de légèreté et d'enthousiasme! Nous, aussi, allons sans aucun doute bondir l'an prochain dans pleins de projets et pleins de travaux! Je vous souhaite, avant l'an prochain, d'avoir des Fêtes de Noël, bien sûr, bondissantes aussi mais également reposantes.

Merci également à M. le Président pour sa présidence tout-à-fait compétente et chaleureuse et je lui passe la parole.

- **M. le Président**

En conclusion de ma quatrième séance de président, je tiens à vous adresser mes vœux, et celles du Bureau du Conseil, les plus chaleureux à l'occasion des fêtes de fin d'année. Je vous remercie aussi pour votre participation et votre collaboration. Je sais que je peux compter sur vous et sur celle de la Municipalité, toujours disponible, dans cette fonction, certes prestigieuse mais délicate et exposée en tant que président.

Mes vœux et mes remerciements s'adressent aussi aux employés de l'Administration communale pour leur travail et leur collaboration. Nous ne les voyons pas toujours, ils

travaillent dans l'ombre, derrière les Municipaux, pour répondre à un postulat ou à une motion ou étoffer un dossier ou encore préparer les votations. Je tiens aussi à remercier le public et les téléspectateurs qui nous suivent régulièrement, nos familles, pour nos absences prolongées, notre huissier, M. François Tabanyi et ses collaborateurs, l'équipe de la télévision et le Bureau du Conseil.

Je profite de l'occasion qui m'est offerte pour vous faire part du plaisir que j'ai ressenti dans la coupe du sapin! Il y a 2 semaines avec mes propres mains, et oui ! dans la forêt de la Commune de Bottens, après une courte formation mais très efficace, donnée par le chef de la voirie, que je tiens à remercier personnellement pour ses conseils, et qui a fait de moi, pour un court moment, le bûcheron le plus célèbre de la Commune ! Dans l'espoir de n'avoir oublié personne, je vous souhaite un joyeux Noël et une Bonne Année.

Avant de lever la séance, M. le Président informe que la prochaine séance du Conseil communal de la Ville de Renens aura lieu le **jeudi 29 janvier 2015 à 20h00** et que le délai pour le dépôt des rapports, des postulats et des motions est fixé au lundi 19 janvier 2015 à midi.

Clôture de la séance à 21h05

Le Président

La Secrétaire

Michele Scala

Yvette Charlet



Schweizerische Eidgenossenschaft
Confédération suisse
Confederazione Svizzera
Confederaziun svizra

Département fédéral des affaires étrangères DFAE

Direction politique DP
Division Moyen-Orient et Afrique du Nord

CH-3003 Bern, EDA

Courrier A

Conseil communal de Renens
Rue de Lausanne 33
1020 Renens

Berne, 4 décembre 2014

Madame la Présidente du Conseil communal,
Madame la Secrétaire du Conseil communal,

Votre lettre datée du 17 novembre 2014 et la résolution du Conseil communal afférente sont bien parvenues au DFAE et nous vous en remercions.

La Confédération est très préoccupée par la situation qui règne en Irak et en Syrie. Elle condamne sans réserve les actes de violences et de discrimination dont font l'objet certains groupes de populations en Irak et en Syrie en raison de leur appartenance confessionnelle ou sociale, de même que les violations graves du droit international commises par les membres du groupe extrémiste ISIL. A cet égard, la Suisse a réaffirmé son appel à toutes les parties à respecter le droit international humanitaire et les droits de l'homme (communiqués du 21 juillet, du 15 août et du 8 octobre 2014). Au niveau bilatéral, elle aborde aussi régulièrement ces préoccupations. Lors de la session extraordinaire du Conseil des droits de l'homme sur la situation en Irak du 1er septembre 2014 à Genève, la Suisse a parrainé une résolution condamnant avec la plus grande fermeté les actes brutaux du groupe ISIL et des groupes associés.

Dans ce contexte, le Conseiller fédéral Alain Berset a reçu, le 2 décembre dernier, le Patriarche de l'église syro-orthodoxe, Mgr. Ignatius Ephrem II. Karim. Il s'est informé des persécutions des minorités religieuses en Syrie et en Irak.

Face aux souffrances dont sont victimes à grande échelle les civils dans ces régions, l'aide humanitaire de la Suisse déploie d'importants efforts : depuis le début du conflit en Syrie (mars 2011), la Suisse a octroyé plus de CHF 125 millions à des fins humanitaires, elle a appuyé de nombreuses organisations internationales et ONG financièrement mais aussi par l'envoi d'experts. Enfin, elle a mené ses propres projets dans les régions environnantes. La Suisse a également consacré en 2014 CHF 10 millions à l'aide humanitaire en raison de la crise irakienne. Avec l'hiver rigoureux qui s'approche et menace 1.8 million de personnes déplacées, la Suisse vient d'envoyer à Erbil 125 tonnes de matériel d'assistance humanitaire – tentes isolées, chauffages, couvertures etc.

Au cas où vous voudriez approfondir le contenu de votre résolution, je suis disposé à vous recevoir.

Je vous prie d'agréer, Mesdames, mes salutations distinguées.

Division Moyen-Orient et Afrique du Nord

Wolfgang Amadeus Bruelhart
Chef de la Division

Direction politique DP
Ambassadeur Wolfgang Amadeus Bruelhart
Palais fédéral ouest, 3003 Berne
Tel. +41 58 462 30 74, Fax +41 58 464 34 81
wolfgang-amadeus.bruehart@eda.admin.ch
www.eda.admin.ch